



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

PROCES-VERBAL
Plenum CG 22.11.23 - Planification financière

Du 22.11.2023, N°/2021-2024

Lieu : Salle de la Morentze - Vollèges
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président
Léonard Fellay, Vice-président
Mélanie Mento, Secrétaire
Emily Vaudan, Membre scrutateur

Excusé(s) : Tora Löf, Membre scrutateur

Prise de PV : Céline Délitroz, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) : Simon Wiget et Emmanuel Estoppey pour le point 04.01

Ordre du jour

01. Contrôle des présences

02. Approbation – modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal du dernier Plenum

04. Présentations

- 01. Master Plan Tourisme
- 02. Planification financière 2024-2028

05. Décisions

- 01. Demandes de crédits
 - 01. Crédit complémentaire pour la prise en charge des micropieux (aléas du sol) sur le DDP de Verbier International School de CHF 320'000.- (790.5040.123)
 - 02. Crédit complémentaire pour la participation à la Laiterie d'Etiez de CHF 517'000.- (811.5550.05)
 - 03. Crédit complémentaire pour le Fonds de rénovation de CHF 570'000.- (8711.3632.32)

06. Informations

01. Retour sur les ateliers participatifs du PAZ
02. Projet de convention entre la Commune et la Bourgeoisie
03. Modification des tarifs sur la taxe voirie
04. Révision du règlement sur le traitement des déchets
05. Planification des prochains règlements à valider par le Conseil général

07. Divers

Point 5.1.1 Crédit complémentaire pour la prise en charge des micropieux (aléas du sol) sur le DDP de Verbier International School de CHF320'000.- (790.5040.123)

Refusé par 43 voix contre, 2 pour et 2 abstentions

Point 5.1.2 Crédit complémentaire pour la participation à la Laiterie d'Etiez de CHF 517'000.- (811.5550.05)

Accepté par 43 voix pour et 1 abstention

Point 5.1.3 Crédit complémentaire pour le Fonds de rénovation de CHF 570'000.- (8711.3632.32)

Accepté à l'unanimité

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

Vaudan Julien : Bonsoir et bienvenue à toutes et à tous à cette séance du Conseil général de Val de Bagnes. Désolé pour le léger retard, je propose qu'on commence par le contrôle des présences.

Nous sommes 49 présents, 7 excusés et 4 absents dont 3 personnes encore non remplacées. Vous trouverez la liste complète des présences en annexe.

Nous devons parler d'une absence ce soir. Le conseiller municipal Bruno Moulin s'est fait opérer de l'épaule aujourd'hui. Nous pensons tous à lui.

02. Approbation de l'ordre du jour

Vaudan Julien : Nous passons au point 2, approbation-modification de l'ordre du jour. Y a-t-il des demandes de modification de l'ordre du jour ?
Aucune demande n'est soulevée.

03. Approbation du PV du 13.09.23

Vaudan Julien : Le point suivant est le point 3, approbation du procès-verbal du plénum du 13 septembre 2023.
Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ou des remarques ?
Rien n'est signalé, merci beaucoup.

04. Présentations

01. MasterPlan Tourisme

Vaudan Julien : Nous pouvons passer au point 4, présentations, et nous débutons avec le MasterPlan Tourisme.

Michellod Vincent : Bonsoir à tous. J'ai le plaisir, au nom de la commission du tourisme, du sport et de la culture, de présenter le master plan. Ce soir, nous avons le plaisir d'accueillir Simon Wiget et Emmanuel Estoppey qui a dirigé le master plan. Comme vous le savez, cela fait plus de 2 ans que l'on travaille avec l'ensemble des partenaires de la destination, c'est à dire les faitières du Val de Bagnes, les Sociétés de Développement (SD) du bas et du haut et vous tous qui avez participé par des sondages. Aujourd'hui, c'est le retour sur ce travail. Je passe directement la parole à Simon et Emmanuel pour la présentation.

Wiget Simon : Merci Vincent. Mesdames, Messieurs, c'est un plaisir d'être là ce soir, puisque cette présentation va montrer le fruit de plus de 3 ans de travail. Celui-ci a été imaginé il y a près de 4 ans, mais les circonstances à l'époque, entre la réorganisation et le Covid, n'étaient pas optimales pour commencer un tel projet.

Cela fait maintenant depuis le mois de février 2021 que nous travaillons ardemment, de manière collective, de manière collaborative pour arriver à ce beau projet, un master plan que nous allons vous présenter ce soir.

Nous n'allons pas aller dans le détail, puisque cela serait beaucoup trop important mais nous vous avons déjà laissé 2 premiers résultats devant vous. Au-delà du challenge d'arriver à déplier et replier le coin-coin, c'est son contenu qui est important.

Notre objectif était de travailler à plusieurs niveaux, d'apporter des solutions qui soient accessibles à tous, qui soient aisées à lire de manière que chacune et chacun puisse prendre les éléments, se les approprier et les appliquer au quotidien.

Nous avons un troisième niveau, qui ne vous intéressera probablement pas, puisque ce sont deux documents d'environ 150 pages, que nous utiliserons à l'interne mais que nous ne savons pas utile à l'externe. C'était d'ailleurs un des problèmes de la stratégie marketing précédente qui était uniquement un document d'environ 150 pages et qui n'était pas partagé malgré que le travail réalisé était excellent.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, au niveau du processus, l'idée avait été évoquée en comité de la Société de Développement de Verbier en février 2020. A cette époque, le Covid commençait à pointer son nez et nous avions également des problèmes internes de réorganisation qui nécessitaient notre attention. Le sujet du MasterPlan était important mais pas urgent alors qu'il y avait d'autres urgences extrêmement importantes.

Le processus a repris avec la création de la nouvelle Commune de Val de Bagnes. En février 2021, nous avons commencé les premiers entretiens, avec la création d'un comité de pilotage mixte entre la Commune et la Société de Développement de Verbier ou Verdière tourisme. Enfin, en février 2022, une année plus tard, nous avons fait le choix du mandataire pour nous accompagner dans ce processus important et complexe, mandataire que vous connaissez déjà puisqu'Emmanuel Estoppey, qui va monter sur scène tout à l'heure, était présent ici-même, il y a un an et demi pour animer un débat autour de ces thématiques.

Il nous a accompagné dans ce processus important qui ne prend pas fin aujourd'hui mais débute une nouvelle étape, puisque, comme vous le savez toutes et tous, pour atteindre le niveau que nous souhaitons, cela nécessitera beaucoup de travail ce qui en fait un enjeu extrêmement intéressant.

Beaucoup de réalisations ont été accomplies, et je laisserai à Emmanuel Estoppey le soin de détailler cet aspect plus tard. C'est lui qui a élaboré la méthodologie et a réellement piloté la mise en œuvre opérationnelle du master plan, sous la supervision du comité de pilotage et des autorités politiques et touristiques.

Mais avant tout, qu'est-ce qu'un master plan ? En effet, on en entend souvent parler, et on pourrait se demander s'il s'agit simplement d'une feuille de route. Non, le master plan est un instrument évolutif qui vise à clarifier les orientations stratégiques et à assurer la cohérence des actions publiques et privées à moyen et long terme. Il offre une direction, permettant à tous de collaborer de manière coordonnée, en connaissant la corde à tirer et dans quelle direction. Ainsi, il assure une planification directrice en fixant des objectifs et des moyens, sans pour autant avoir un caractère contraignant. Ce n'est pas une obligation ni une loi, mais il existe tout de même une certaine motivation, car le travail collaboratif implique des engagements.

Il donne une vision claire et transparente des intentions de la commune de Val de Bagnes, du secteur du tourisme et des prestataires touristiques. Il est parfois difficile de connaître les intentions et les orientations, mais le master plan facilite cette compréhension de manière accessible à tous, grâce à un travail collaboratif et un flyer

informatif. En fin de compte, le master plan fournit une base solide permettant à tous les acteurs d'orienter leurs actions dans une direction commune. C'est une référence, non une solution magique, mais une base solide sur laquelle construire une vision commune.

En utilisant une métaphore alpine, nous avons de nombreux objectifs, tout comme le magnifique panorama depuis le sommet du Mont Fort. Il s'agit de choisir quel sommet nous souhaitons gravir. Dans le Val de Bagnes, nous visons l'ascension du Grand Combin, un premier objectif qui définit notre direction et la manière dont nous voulons y parvenir. Cela peut être fait de manière classique, en suivant des méthodes éprouvées, ou de manière agile et rapide, mais cela nécessitera des moyens différents, un entraînement différent et ne sera pas accessible à tous. Le travail du master plan nous a permis d'analyser ces éléments pour définir des objectifs accessibles et des moyens réalisables pour les différents acteurs à tous les niveaux. Il évite également les erreurs.

Bien que le master plan ne puisse pas prévenir tous les problèmes, il constitue un outil précieux pour éviter de nombreux écueils dans le processus. Il a nécessité du temps, de l'effort et de la réflexion. Ce processus, piloté par Monsieur Emmanuel Estoppey, a réussi à faire converger des idées, des expériences et des attentes différentes en un résultat cohérent où chacun devrait pouvoir se reconnaître dans une certaine mesure. L'objectif n'est pas que tous fassent la même chose, mais plutôt que tous aillent dans la même direction, une notion cruciale. Je cède maintenant la parole à Emmanuel Estoppey, qui partagera les détails du processus et certains éléments du master plan.

Estoppey Emmanuel : Je te remercie, Simon. Bonsoir à tous. Je suis enchanté d'être parmi vous ce soir. Il y a un an et demi, c'est ici que nous avons réellement débuté notre travail avec le débat. Cette première étape reste gravée dans ma mémoire et a marqué le début d'une série de travaux extrêmement passionnants. J'ai également la chance de pouvoir contribuer à ce projet avec vous tous, en participant activement au processus qui a été présenté.

Notre processus, somme toute assez classique, commence par une prise de conscience de notre point de départ. Identifier nos forces et faiblesses nous permet de déterminer où nous devons nous améliorer, ce que nous pouvons changer, et comment nous pouvons capitaliser sur nos points forts. Ensuite, dans le cadre de l'état des lieux, nous examinons ce qui pourrait se produire, ce qui est d'une importance cruciale. À titre d'exemple, si l'on se réfère au cas des bateaux à Venise, on peut facilement anticiper les conséquences de les amener trop près du rivage ou de la ville. Cette réflexion nous évite de commettre certaines erreurs. Nous identifions les opportunités et les menaces liées à ce qui pourrait se produire.

La phase des enjeux est particulièrement significative. Nous décidons de ce qu'il convient de faire en fonction de ce que nous pourrions gagner ou perdre, en tenant compte de nos forces, faiblesses, etc. Cette étape est cruciale, car elle nous permet d'identifier les éléments nécessaires pour progresser dans la bonne direction. Ensuite, avec la vision et la mission, nous définissons nos objectifs. Nous réfléchissons à ce que nous voulons accomplir collectivement et à la manière de le faire. Cela nous conduit à la définition des actions et du plan d'action.

Pour parvenir à cela, nous avons franchi plusieurs étapes, comprenant une quinzaine de séances de comités de pilotage à 7 heures du matin, intensives et captivantes. Nous avons également organisé une quinzaine d'ateliers participatifs, variés en taille, de 80 personnes à des groupes de 4, afin de répondre aux besoins spécifiques des différentes thématiques et favoriser des discussions approfondies.

En amont, des entretiens individuels ont été réalisés pour poser les éléments en lien avec l'état des lieux et comprendre la situation actuelle, ainsi que les opportunités et menaces associées à la thématique. Trois sondages ont également été menés, comme je vous en avais parlé il y a près d'un an, fournissant des résultats importants pour nos travaux.

De manière classique, nous avons identifié les forces, faiblesses, opportunités et menaces. Les données ont été traitées, tant du point de vue touristique que territorial, car ces deux aspects sont étroitement liés dans le cadre du master plan.

On ne peut évoquer le tourisme sans tenir compte du territoire, et au niveau du territoire dont vous disposez, il est impossible de faire abstraction du tourisme. La réussite des initiatives touristiques et la présence de touriste, dépendent étroitement du territoire. De manière réciproque, la dynamique du territoire que vous possédez dépend également de ce tourisme. Ainsi, nous avons toujours abordé ces deux aspects de manière conjointe, ce qui nous a permis d'identifier les enjeux sur lesquels nous pourrions ensuite baser notre mission et nos objectifs territoriaux. Ces enjeux se révèlent particulièrement intéressants.

Sur le plan social et en ce qui concerne les habitants, nous constatons que ces derniers sont étroitement liés au tourisme et qu'il existe des attentes à cet égard. Une attente manifeste, soulevée lors des ateliers, est le désir des habitants de s'impliquer davantage dans le tourisme. Impliquer la population, que ce soit dans le développement des projets ou dans le processus décisionnel, est perçu comme essentiel. Une mobilisation remarquable des jeunes s'est également produite, participant activement aux ateliers et contribuant au travail réalisé dans le cadre du master plan.

Une préoccupation majeure concerne l'habitabilité de la vallée. Les habitants, qu'il s'agisse de familles ou de jeunes, mais aussi de ceux qui viennent travailler, aspirent à rester et à pouvoir habiter confortablement dans la région. Nous faisons face à un défi crucial pour préserver cette habitabilité dans le contexte actuel et cultiver la qualité de vie exceptionnelle que vous possédez ici dans la commune. En tant qu'observateur extérieur, je souligne l'admirable qualité de vie et l'extraordinaire dynamique que vous entretenez. Les habitants attachent une grande importance à cela, et il est impératif de conserver ces qualités de vie à l'échelle du territoire, de la commune et de l'offre touristique, reposant sur des paysages, une nature et une biodiversité exceptionnels et reconnus.

Enfin, du point de vue économique, vous évoluez dans une économie remarquablement dynamique, perceptible au quotidien et également visible de l'extérieur. Cette vitalité économique contribue indéniablement au succès du tourisme et confère une particularité à la destination. Il est crucial de préserver cette dynamique économique.

En ce qui concerne la gouvernance, sans vouloir nous complimenter outre mesure, il est à noter que sa qualité a été reconnue. Un esprit collaboratif, des échanges fructueux et une excellente qualité de travail ont été salués.

En tant que spécialiste, peut-être plus du point de vue de l'organisation que du tourisme, je passe la parole à Simon pour continuer sur les enjeux spécifiques au tourisme.

Wiget Simon : Merci, Emmanuel. Ces enjeux, je ne vais pas les détailler, mais ils relèvent principalement de trois ordres, notamment l'offre. Évidemment, cette offre doit être attractive et dynamique. Nous évoluons dans un environnement touristique de plus en plus concurrentiel, avec des concurrents développant des offres inventives et dynamiques. Il nous incombe donc d'être également innovants et d'identifier ces enjeux pour savoir ce que nous devons développer et sur quoi nous devons travailler. Prenons, par exemple, les attentes des habitants et de nos hôtes en matière d'activités, telles que les propositions pour les quatre saisons. Il est crucial de ne pas négliger certains aspects parfois mis de côté, tels que les événements festifs, extrêmement importants pour le positionnement de la destination. Naturellement, l'aspect nature en fait partie, comme l'a souligné Emmanuel précédemment, avec ce lien essentiel avec le territoire. Au niveau des infrastructures, celles-ci revêtent une importance primordiale dans un environnement touristique. Nous avons suffisamment discuté de l'importance touristique du centre sportif pour justifier les investissements qui y sont réalisés. Les remontées mécaniques et toute l'offre d'infrastructures contribuent à créer une base touristique sur laquelle nous pouvons travailler en complémentarité avec les partenaires, en tenant compte également de ce que nous offre la nature elle-même, qui demeure évidemment la plus importante. Enfin, la connaissance des autres publics cibles est indispensable. Il est essentiel de connaître nos hôtes, d'appréhender les évolutions, de comprendre leurs attentes et de saisir leur mode de consommation afin de nous adapter de manière optimale à ces différents enjeux. Vous pourrez prendre connaissance de ces éléments dans les documents fournis, ce qui simplifiera la compréhension, et nous sommes bien entendu toujours disponibles pour en discuter.

Le processus du masterplan a abouti à une vision. Cela peut sembler trivial, mais cette phrase contient en réalité une mine d'informations et constitue en soi un programme. Pourquoi aspirer à devenir une référence parmi les destinations de montagne, dans le cadre du tourisme durable toute l'année ? Cela signifie que, logiquement, nous ne le sommes pas encore, même si l'on pourrait penser le contraire. Cela indique que le sommet que nous avons ciblé est encore à atteindre, et par conséquent, il nous reste du travail pour concrétiser de grandes ambitions. Notre destination étant de classe mondiale, vouloir être une référence dans cet environnement implique de viser parmi les meilleurs au monde. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de travailler, d'investir, de développer des projets à la hauteur de nos ambitions et de nous donner les moyens nécessaires.

Il y a également une orientation qualitative. Cette orientation vers la qualité concerne le tourisme durable, où la durabilité ne se limite pas à l'environnement. Si l'environnement en constitue un pilier, les dimensions sociale et économique sont également essentielles. Cet équilibre entre l'environnement, le social et l'économie est ce qui rend un projet durable. À cela s'ajoute la gouvernance, qui doit garantir que ces projets progressent et s'inscrivent dans la durée. Enfin, il y a une orientation quantitative, représentée par le concept de quatre saisons. Certaines questions

peuvent se poser sur la nécessité de développer l'activité au-delà du 15 juillet - 15 août l'été. La réponse est affirmative si nous aspirons à un tourisme toute l'année. Développer des activités toute l'année n'est pas simple, mais c'est une orientation qui nous permettra d'avoir des offres de meilleure qualité, non seulement pour nos hôtes mais aussi pour nos habitants.

Ainsi, il s'agit véritablement d'un programme et d'une vision qui nous permettent d'orienter nos actions et de définir notre manière d'avancer. De cette vision, nous avons déduit un engagement pour le tourisme, que je vais présenter ici et qui revêt une importance capitale. Nous souhaitons que l'ensemble des acteurs, et pas uniquement les acteurs professionnels, mais finalement chaque habitant de la destination – car chaque habitant est un acteur – s'approprie cet engagement. Chaque action, qu'il s'agisse d'un sourire offert à un touriste, de renseignements fournis ou simplement de la courtoisie lors du passage d'un piéton, contribuera à la réussite de son séjour. Ainsi, l'ensemble des acteurs de la destination, de Verbier - Val de Bagnes, s'engage pour un développement touristique offrant à nos hôtes des expériences de qualité innovantes et inspirantes tout au long de l'année. Cela met l'accent sur la qualité de vie des habitants, favorise l'économie locale tout en préservant nos qualités environnementales, paysagères et notre biodiversité. À travers ces engagements, notre objectif est de devenir une référence parmi les destinations de montagne, en promouvant un tourisme respectueux de ses habitants, de ses acteurs économiques, de son patrimoine communal et bourgeoisial, de ses paysages et de son environnement.

Comme vous le constatez, l'élément social est extrêmement présent, car, à mon sens, dans bon nombre de destinations touristiques, il a trop souvent été négligé. Finalement, si nous faisons du tourisme, c'est pour la population locale, et le tourisme doit lui être bénéfique. Cet élément a vraiment été placé au centre, et nous avons défini des axes de réalisation. Sur quoi allons-nous travailler ? L'économie, l'emploi et la formation, la durabilité, les infrastructures et la mobilité, l'offre d'accueil et la qualité du marketing et de la promotion. De ces axes de réalisation découlent également des objectifs, des éléments plus précis, plus tangibles sur lesquels nous pourrions vraiment travailler de manière précise. Ces objectifs et ces axes de réalisation sont encore en cours de précision pour nous donner des objectifs réalisables, car devenir la référence mondiale des destinations de montagne, du tourisme durable, quatre-saisons, ne se réalisera pas en une législature. Il nous faudra donc établir des priorités, tout comme le Conseil municipal a priorisé son programme de législature sur certains projets pour les faire avancer. C'est un processus en cours. Alors, le master plan n'est pas un oreiller de paresse. Au contraire, c'est une base pour avancer. Ce n'est pas une baguette magique, ce n'est pas un plan qu'on suit à la lettre et qui nous mène au résultat. Non, c'est une orientation, quelque chose qui va nous donner du travail, mais qui va aussi nous le faciliter.

Pour continuer ce travail, nous allons persévérer avec le comité de pilotage, qui est issu des quatre entités, tant touristiquement que dans la gouvernance. Cela inclut évidemment la Commune de Val de Bagnes, car ce que nous réalisons au niveau touristique relève d'un mandat communal. Je rappelle que la loi sur le tourisme définit la commune comme étant responsable de tout ce qui concerne l'information, la promotion et le développement de projets. Ensuite, elle peut travailler avec différentes entités. Dans cette optique, nous collaborons surtout avec certains dicastères, comme

« Culture, tourisme et sport », « Aménagement du territoire », « Finances et gestion » et « Travaux publics ».

Nous comptons également sur la participation des deux sociétés de développement du Val de Bagnes et de Verbier, qui représentent les différentes faitières et les acteurs du tourisme. Enfin, l'Office du Tourisme gère le bureau. Nous avons piloté, avec l'aide évidente d'Emmanuel Estoppey et du comité de pilotage, la réalisation de ce master plan, et nous allons poursuivre ce travail au niveau opérationnel sous la direction du comité de pilotage avec le bureau.

Pour ce faire, nous avons développé des outils, et à ce stade, je vais céder la parole à Emmanuel, car l'outil qu'il a élaboré nous permettra de suivre et de piloter précisément ces différents projets.

Estoppey Emmanuel : Merci. Comme je le mentionnais précédemment, je ne suis pas un expert en tourisme. Je viens du domaine du patrimoine mondial, et cette expérience m'a appris deux choses importantes. Premièrement, elle a souligné l'importance de travailler sur un master plan pour mobiliser tous les acteurs d'un territoire et définir des objectifs concrets et réalisables. Deuxièmement, elle a mis en lumière le fait que les résultats de ces master plans, généralement contenus dans des documents de 200 à 300 pages, sont inutiles s'ils restent posés sur un bureau sans être lus. C'est ce constat qui m'a encouragé à me lancer en tant qu'indépendant, et c'est l'objet de notre travail ici. Un master plan doit être un outil dynamique, bien plus qu'une simple étude délaissée sur une table. Pour garantir cette dynamique, nous devons disposer d'outils de travail adéquats.

Ce que vous avez devant vous est un outil spécialement conçu pour vous. Il permet de rassembler l'ensemble des objectifs et des axes de réalisation identifiés dans le cadre du master plan. Il offre la possibilité d'intégrer ces éléments dans un suivi quotidien. Ainsi, au jour le jour, nous pouvons mettre à jour l'outil pour suivre l'évolution des projets. Cette démarche nous permet ensuite de partager ces avancées lors des comités dédiés. C'est de cette manière que nous parvenons à maintenir l'esprit dynamique du master plan et à assurer une continuité dans sa mise en œuvre.

Wiget Simon : Voilà, merci Emmanuel. Comme vous pouvez le constater, ce travail va se poursuivre. Pour assurer cette continuité, nous devons également informer. À l'instar de ce qui est réalisé au niveau de la commune pour le plan de législature, nous sommes en train de mettre en place un site qui informera toutes les personnes intéressées de l'avancement des différents projets. Ainsi, chacun pourra s'inspirer de ce qui se fait, comprendre la direction prise, voir les projets en cours et contribuer à leur manière. Ce document, cet outil, est en cours de réalisation. Si vous scannez le code QR, vous accéderez à une page similaire. Comme mentionné précédemment, cela impliquera des choix, une planification, et la définition des priorités pour le développement des projets. Ce travail sera effectué d'ici fin janvier, et le site sera mis à jour à la même fréquence que le plan de législature, c'est-à-dire tous les 6 mois.

Ce site détaillera les différentes étapes, ce que nous avons accompli et ce que nous prévoyons de faire. Comme l'a souligné Emmanuel, ce n'est pas un projet statique, mais dynamique. Les tendances évoluent, les projets progressent, certains sont abandonnés, d'autres réalisés de manière différente. De nouveaux projets émergent constamment. C'est un secteur en perpétuel mouvement, et pour rester à jour, nous

devrons constamment réévaluer ce qui est fait, révéler les enjeux et actualiser notre travail. Ce sera un travail de longue haleine sous la supervision du comité de pilotage, dirigé par la Commune et les instances touristiques, s'étalant sur plusieurs années, car il n'aura jamais une fin définitive. De nouveaux enjeux et objectifs surgiront toujours. Vos contributions seront toujours cruciales, bien que notre collaboration puisse évoluer étant donné le volume de travail, mais nous aspirons à maintenir cet aspect de proximité avec le terrain et à travailler avec ceux qui sont en contact direct avec nos visiteurs, car ils peuvent nous fournir des clés essentielles pour l'avenir.

Je vais maintenant aborder la stratégie marketing. Pourquoi la stratégie marketing est-elle liée directement au master plan ? Ces deux éléments sont interconnectés. Le master plan tourisme établit les grandes lignes de développement, tandis que la stratégie marketing définit comment nous allons atteindre ces objectifs, quelles sont les touches subtiles qui nous permettront de progresser. C'est un outil extrêmement important pour nous, bien qu'il ait principalement été utilisé par les instances touristiques jusqu'à présent. Nous souhaitons le rendre utile pour tous, en particulier pour les prestataires touristiques. En termes de chronologie, la stratégie marketing a été initialement élaborée en 2014 par l'équipe de Verbier Promotion, sous l'égide de l'agence Young and Rubicam, en collaboration avec les partenaires touristiques. C'était une stratégie marketing efficace, bien qu'insuffisamment communiquée. Les résultats dont nous bénéficions aujourd'hui proviennent également de cette excellente stratégie marketing. Ainsi, au lieu de la refaire, nous l'avons simplement mise au goût du jour. Nous avons adapté la stratégie marketing en tenant compte de l'évolution des tendances et des orientations stratégiques, ainsi que de l'aspect opérationnel de la destination. Il s'agit d'un travail collaboratif impliquant Verbier Promotion, les deux sociétés de développement, la Commune, et une agence externe. Cette collaboration permet d'apporter un regard externe et des compétences supplémentaires nécessaires à la réalisation de ces éléments.

Pourquoi est-ce si important ? Comme évoqué précédemment, le marketing de destination va au-delà de la simple promotion. Il englobe l'ensemble des expériences vécues par un client, depuis le moment où il s'inspire ou voit une publicité jusqu'à son départ, emportant avec lui des souvenirs mémorables. La qualité de chaque service est cruciale. Chacun de nous a probablement connu des expériences désagréables en vacances, et ces moments peuvent influencer notre perception globale, même si la majorité de l'expérience était positive. Chaque détail compte, d'où l'importance de faire imprégner cette stratégie marketing et les objectifs qualitatifs à la majorité de la population et aux acteurs touristiques.

Notre mission collective, comme nous l'avons exprimé, est de faire vivre à nos visiteurs des expériences qui dépassent leurs attentes, visant l'excellence dans un environnement extrêmement compétitif. La stratégie consiste à offrir la meilleure qualité possible, définissant ainsi le style de la destination. Nous avons choisi une approche concentrique plutôt que hiérarchique, car chaque élément est considéré comme extrêmement important. Le style de la destination est comme les habits que l'on choisit le matin, influençant la perception des autres. Dans le marketing, le subjectif est nécessaire. Il est impossible de plaire à tout le monde. Il est essentiel de définir un style parce que chaque destination a quelque chose de particulier qui attire certaines personnes. Ce choix est subjectif, mais dans le domaine du marketing, il est nécessaire. On ne peut pas s'adresser à tous, mais on peut se démarquer en offrant

ce petit plus unique. La destination de Verbier et du Val de Bagnes a la chance de posséder un état d'esprit unique, un plus qui incite les visiteurs à revenir.

La marque Verbier est utilisée pour promouvoir la destination dans son ensemble, bien que le Val de Bagnes soit moins connu. C'est un choix stratégique qui met en avant la diversité offerte par la station développée de Verbier et le reste du Val de Bagnes, avec ses expériences naturelles et patrimoniales uniques. Cet aspect est un atout majeur que nous mettons de plus en plus en avant, tout en cherchant à éviter autant que possible la sur fréquentation pour conserver ce patrimoine encore préservé. Nous progressons avec précaution et de manière collaborative pour minimiser les erreurs potentielles.

Nous avons également intégré les tendances de consommation, car il est essentiel de comprendre ce qui se fait à l'extérieur. Quelles sont, en fin de compte, les grandes tendances qui guideront les choix de nos hôtes et visiteurs potentiels ? Il s'agit de la rupture : nous devons rompre avec le rythme de la vie quotidienne de plus en plus difficile, privilégier les retrouvailles, aspirer à un moment de convivialité, un espace-temps parfait pour le ressourcement. C'est un lieu où l'on peut se transformer, éloigner les préoccupations quotidiennes, retourner à la nature, magnifiée pendant la période Covid, et enfin, trouver la réassurance dans l'environnement actuel. C'est un élément extrêmement important, car personne n'aura envie de partir en vacances dans un endroit présentant des risques pour son expérience.

Couplé au positionnement, This is Verbier, un monde d'exception, qui cultive des différences et où chacun peut s'épanouir, capture l'essence de la marque Verbier. Cette vision, incarnée par Pure Energy en 2014, crée du sens en s'adressant à la tête, au cœur, au corps, et avec style. Ces éléments, bien que relevant du marketing et du subjectif, nous guident. En fin de compte, nous sommes tous sensibles au message marketing à des degrés divers, et c'est pourquoi nous souhaitons diffuser cette image aujourd'hui.

Nous avons des axes stratégiques, similaires au master plan. Nous ne resterons pas passifs en attendant que les visiteurs viennent naturellement. C'est un travail en amont, passant d'une simple station à une marque forte, partagée, dont chacun peut être fier. Comme pour l'achat d'une voiture, être fier d'être associé à Verbier, Val de Bagnes, doit être démontré à nos hôtes, à nos amis, à notre famille. Cette fierté est un moteur pour avancer, mais pour en être fier, il est essentiel de bien connaître le produit et ses spécificités, d'adapter notre développement aux ambitions de la destination, qui est très ambitieuse.

Ensuite, il faut favoriser la préférence de la marque à travers la fidélisation. Fidéliser un client coûte dix fois moins cher que d'en acquérir un nouveau, et cela peut également transformer le client fidèle en ambassadeur, offrant une publicité gratuite. Incarner une destination indépendante des saisons est également un objectif, aligné avec le master plan, même si nous sommes conscients des défis climatiques. Nous visons initialement 10 mois sur 12, puis progresserons au fil du temps.

Enfin, il est essentiel de stimuler l'événementiel en tant que levier pour renforcer la marque et accélérer le taux d'occupation. Nous bénéficions ici de magnifiques événements et d'une commune, que je tiens à remercier, qui soutient de manière

significative ces initiatives. Dans cet environnement hyperconcurrentiel, les événements sont essentiels. En hiver, leur importance est légèrement moindre en raison de notre positionnement exceptionnel. En revanche, imaginez le nombre de destinations potentielles qui s'offrent à vous pendant la période estivale. Pour nous distinguer, l'événementiel est un élément crucial, d'où sa sélection pour étendre la saison, attirer du monde, inciter les prestataires à ouvrir leurs hôtels, magasins, restaurants, et ainsi de suite, créant un cercle vertueux pour progressivement étendre la saison à 10 mois sur 12.

Enfin, concernant le rôle de chacun en tant qu'acteur, quelques questions méritent d'être posées. L'objectif est de motiver chacun et de faire comprendre que l'efficacité ne nécessite pas un doctorat en marketing. Il suffit de poser les bonnes questions, d'être cohérent et d'appliquer ces principes au quotidien lors de rencontres ou de promotions, ou encore lors de la réflexion sur de nouveaux produits. Premièrement, comment mon action contribue-t-elle à faire vivre la marque ? Deuxièmement, comment rendre mon action unique, permettant de créer une expérience mémorable pour les clients ? Les clients doivent vivre des expériences uniques, car c'est ainsi qu'ils se souviendront et recommanderont la destination. Enfin, comment mon action peut-elle contribuer au développement de l'image de Verbier à travers nos moyens de promotion ? Nous ne voulons pas que tout le monde soit identique, mais nous visons une certaine cohérence, de sorte que le client retrouve l'esprit de Verbier, Val de Bagnes, qui peut être très différent mais tout aussi pertinent, que ce soit à Verbier, chez Eddy Baillifard, au W, en randonnée, ou en descente à vélo. Des axes légèrement différents, mais en tirant tous dans la même direction, feront progresser la marque, au bénéfice de l'écosystème touristique dans son ensemble. C'est notre objectif ultime. Nous n'atteindrons pas cet objectif du jour au lendemain. Notre ambition est à court, moyen et long terme. À court terme, nous mettrons en œuvre tout ce qui est possible, mais c'est une mission collective à long terme que nous nous sommes fixée. Nous aspirons à développer cette destination magnifique, déjà très prisée, et à faire en sorte que les générations futures, nos enfants et les vôtres, soient fières de l'héritage que nous construisons. Nous voulons qu'ils puissent continuer à le développer et à apprécier cette chance léguée par les générations précédentes. En fin de compte, tout comme pour le master plan : faisons du marketing, mais faisons-le à la manière Verbier.

Vaudan Julien : Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Si oui, veuillez annoncer vos noms avant de les poser, s'il vous plaît.

Amos Samuel : Merci, Samuel Amos. Je tiens à exprimer ma gratitude pour vos présentations à tous les deux. Merci également pour cette brochure, ainsi que le dépliant que j'ai eu le plaisir de parcourir, presque dans son intégralité. Il semble efficace en termes de brochures plutôt que les 100 pages de masterplan. Ma question relève davantage de la curiosité concernant le feedback et les retours de la clientèle, comme cela a été développé dans la stratégie marketing et le master plan, soulignant que le client est le véritable décideur. Il y a une petite citation soulignant que le client est le seul directeur, étant capable d'influencer l'ensemble de la stratégie. Pourriez-vous expliquer comment vous envisagez – bien que cela soit probablement déjà en place – comment vous prenez effectivement en compte les retours de la clientèle de manière très pragmatique, et comment vous traitez ensuite ce flux pour influencer le master plan ou son évolution, avec l'objectif ultime d'avoir un impact concret ou pragmatique sur le terrain afin d'améliorer la situation ? Je me réfère principalement

aux retours négatifs, bien que je suppose que les retours positifs suivent un processus similaire.

Wiget Simon : Nous collaborons avec plusieurs études, notamment l'étude de Mantel Management qui réalise chaque année des sondages auprès d'un millier de clients en été et en hiver depuis 2012. Cette étude comparative porte sur une cinquantaine de destinations, nous permettant ainsi de nous situer par rapport aux autres. Nous mandations également d'autres entités, comme la HES, pour des études spécifiques, notamment dans le cadre du développement durable. Ainsi, nous cherchons à comprendre les attentes des clients, que ce soit de manière ciblée ou générale. Des sondages ont été réalisés dans le Haut Val de Bagnes pour connaître ces attentes. Notre travail avec les partenaires, que ce soit directement avec les faitières représentant les sociétés de développement, ou lors des séances du comité de la société de développement, intègre les retours des clients. Après chaque activité, nous sollicitons systématiquement l'avis de nos clients. Ces retours sont traités à deux niveaux : au niveau de la société de développement pour les aspects à court terme, car elle pilote l'opérationnel de Verbier Tourisme, et lors des séances du comité de pilotage, où nous réfléchissons aux enjeux et à leur actualité, ajustant constamment notre approche. Les outils présentés par Emmanuel nous aident à suivre ces évolutions et à identifier les points de blocage. En parallèle, nous effectuons une veille pour connaître les grandes tendances, leurs évolutions, et analyser les pratiques de nos concurrents. Tous ces éléments combinés nous permettent d'avancer, avec toujours en tête que le retour du terrain reste essentiel, dans l'optique d'un bénéfice ultime pour la population et le développement futur de la destination.

Je voudrais conclure en adressant mes chaleureux remerciements à tout le comité de pilotage. Le travail accompli a été colossal, avec des séances souvent matinales ou tardives, et de nombreux ateliers où les participants ont généreusement donné de leur temps bénévolement. Merci aux instances, aux personnes impliquées, et au public, car cette collaboration était précieuse et positive pour l'avenir. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup pour cette présentation.

02. Planification financière 2024-2028

Vaudan Julien : Nous entamons la planification financière.

Rosset Eric : Bonsoir à tous. Il s'agit de notre exercice annuel de planification financière, un instrument de gestion essentiel pour la commune, que je vous présente à titre informatif, sans requérir votre approbation. Cet outil nous guide sur une période de 5 ans, bien que la norme en exige 4. La décision de maintenir cette période plus longue a été prise par l'ancienne Commune de Bagnes, et nous avons conservé cette approche. Je pense que vous êtes désormais familiers avec le format que nous utilisons. Jérôme passera en revue les principes appliqués.

Tout d'abord, nous avons de nombreux projets d'investissement. Le Conseil s'est réuni en mars pour les représenter, pour des raisons évidentes. La Commune ne disposait pas des ressources humaines nécessaires pour gérer tous ces investissements, notamment dans le domaine des infrastructures immobilières. Deuxièmement, le marché de l'emploi local ne pouvait probablement pas, du moins dans son état actuel,

absorber tous ces investissements simultanément. Cela a entraîné une priorisation des projets. Certains ont été avancés, d'autres reportés, et certains sont restés inchangés.

Dans le cadre du budget 2024 sur lequel vous travaillez actuellement, une mise à jour de tous les projets a été réalisée, avec une nouvelle priorisation des investissements. Nous avons bénéficié du soutien spécifique de SOGESA, par exemple, pour ce qui est des anticipations des tarifs électriques. Nous partons du principe que nous sommes actuellement dans une période de tarifs élevés, et nous envisageons un retour à la normale d'ici 2026. Progressivement, cela signifie que les charges communales liées à l'électricité que nous consommons retrouveront une normalité en 2026, tandis que la valorisation de nos productions diminuera, entraînant une baisse de nos revenus.

En matière de prévision, la prudence reste de mise. Il est difficile d'anticiper des revenus fiscaux considérablement plus élevés ou similaires aux comptes précédents. Nous nous basons toujours sur les déclarations habituelles de la population existante, en appliquant également des taux de croissance fournis, entre autres, par l'État du Valais.

Nous nous efforçons tout de même d'assurer une certaine cohérence. Il y a eu des ajustements par rapport à la planification présentée l'année dernière. Certains projets ont été retardés, comme je l'ai mentionné, et il y a eu un changement de priorisation dans certains cas. Malgré tout, nous tentons de maintenir une cohérence, en particulier en ce qui concerne les investissements. Vous êtes familiers avec ce tableau, qui représente l'ensemble du projet "Curala". Du côté droit de la deuxième colonne, vous pouvez voir ce qui a déjà été payé, ce qui fait partie du budget 2023, et ce qui est inclus dans la planification jusqu'en 2031. Le montant restant pour l'ensemble du projet, y compris les travaux sur les routes, les cours d'eau et la route de déviation, s'élève à CHF 76,9 millions.

En ce qui concerne le projet "Centre Sportif", que vous connaissez bien, avec la décision de septembre pour un crédit complémentaire de CHF 41,7 millions, cela concerne la phase 2, y compris les aménagements extérieurs. La phase 3, qui concerne l'ancien emplacement de la patinoire, reste à définir dans les années à venir, avec une estimation actuelle de 51 millions, bien que le programme final ne soit pas encore arrêté.

Il y a également des investissements dans d'autres domaines. Pour les bâtiments scolaires, la sécurisation du bâtiment du CO et la mise aux normes sismiques sont prévues. En ce qui concerne l'école de Villette, les 25 millions prévus sont subventionnés à hauteur de 30% par le canton du Valais. Il n'y a rien prévu dans la case 2024, car il reste 200'000 francs dans le crédit 2023, permettant de lancer un concours en 2024.

D'autres ajustements concernent le Chalet Orny à Verbier, pour lequel un concours a été lancé cette année, et dont la réalisation est prévue à partir de 2025, ainsi que la Maison de la Sécurité, un projet subventionné lié aux pompiers, actuellement en phase de concours. Le Centre Culturel de la Vallée, les infrastructures du FC Bagnes, et la Maison de la Raclette à Bruson sont également des projets en cours.

En ce qui concerne les infrastructures sportives aux Mayens de Bruson, cela fait suite au contrat avec TéléVerbier, et la réalisation est prévue après la réalisation de six

blancs. La route de contournement de Villette est toujours dans la planification, mais repoussée à partir de 2030, en raison de l'opposition actuelle de l'État.

Les investissements normaux, tels que ceux liés à Altis, aux eaux usées, à l'irrigation et aux égouts, ainsi que les prêts et cautionnements, sont également inclus au budget 2024. Pour la suite, nous avons décidé de ne pas les indiquer, car nous pouvons les couvrir par cautionnement, ce qui n'affecte finalement pas nos réserves de liquidité. Je cède maintenant la parole à Jérôme pour la partie recettes et charges.

Maret Jérôme : Merci à tous et bonsoir. Je reprends le plan pour aborder la partie relative au fonctionnement. La composante essentielle de cette planification réside, bien entendu, dans les recettes fiscales. Eric a introduit le compte rendu de l'évolution, et la première projection est soumise également à votre validation. Globalement, sur les 5 ans, nous sommes restés assez prudents avec une augmentation de 2,8 millions. Cette augmentation comporte plusieurs composantes. Je ne m'attarderai pas longtemps sur les éléments des recettes des personnes physiques et morales, mais notons des évolutions significatives, notamment des corrections sur les impôts sur les gains immobiliers, ramenés à un niveau moins élevé que celui actuellement en vigueur. Cela s'explique par la conjoncture du marché.

Sur ce tableau, évoquons également la péréquation financière. En premier lieu, le souhait est exprimé pour la fin de l'aide à la fusion. Pour le reste, nous avons décidé de maintenir dans la planification un gel de ce montant. Deux raisons principales justifient cette décision. Premièrement, en recevant la planification de la péréquation financière 2023, il y a environ trois semaines, nous avons constaté que pour l'année 2019, la dernière année ayant une influence significative sur ces calculs, la force financière de Bagnes a chuté à 239%, après avoir longtemps oscillé entre 262% et 270%. Cela signifie que la force financière s'atténue légèrement, constituant la première raison de l'absence de croissance à ce niveau. Deuxièmement, le canton du Valais travaille actuellement sur le budget 2024 et examine plusieurs options, dont une possible réduction du taux de refinancement à 18%, contre les 20% actuels. Cette mesure, bien que non certaine, pourrait alléger le budget de la commune en accord avec l'État du Valais.

Ainsi, dans la planification, nous n'avons pas prévu de croissance autre que celle liée à l'influence de l'aide à la fusion sur les recettes de fonctionnement et sur le résultat de fonctionnement. Je ne m'attarderai pas dans tous les détails, mais vous trouverez un tableau de synthèse de ces fonctionnements. Je sais que les chiffres sont de petite taille.

Si je considère simplement l'évolution des premières années, commençons par les chiffres du budget 2024 sur lesquels vous travaillez actuellement. Une correction a été apportée, éliminant les éléments non récurrents, tels que les aides prévues pour les tarifs électriques et les aides à la population, neutralisées pour l'année 2025. Parallèlement, les prélèvements sur les réserves ont également été neutralisés. Comme mentionné par Eric dans son introduction, la consommation électrique prévue a été ajustée à un tarif normal, restant légèrement supérieur au tarif de 2021 jusqu'à revenir à un tarif plus normal à partir de 2026. En ce qui concerne la valorisation de l'électricité, nous nous sommes basés sur les projections de SOGESA, Pierre-Alain Troillet pour ne pas le nommer, principalement pour FMM, en tenant compte des autres éléments par rapport aux chiffres actuels.

Venons-en au tableau des résultats. La mécanique de présentation reste similaire aux années précédentes. Premièrement, nous avons la reprise des différents investissements, avec les montants qu'Eric vous a commentés il y a quelques instants et qui sont représentatifs. D'autres composantes élevées que nous avons prévues sont les charges et revenus induits. Sans entrer dans les détails, soulignons l'effet du parking de l'Ermitage dès 2028 et les éléments liés au Centre sportif, avec l'incidence complémentaire en termes de contributions nets en consommation de cash sur le net en charge. Nous avons également des éléments d'accompagnement du projet de Curala, avec un montant prévu pour parer à d'éventuels imprévus en termes de revenus induits. Il y a aussi les revenus du parking de l'Ermitage, privé à ce niveau, et un complément sur la valorisation de l'eau, anticipant une amélioration dès 2026 par rapport aux prévisions initiales. Enfin, le DDP de l'école Lemania a été pris en compte à partir de 2025, puis à partir de 2026.

Le deuxième élément concerne simplement la récapitulation, avec le même tableau présenté en termes de charges et revenus d'un point de vue du fonctionnement, avec les différents écarts et variations pris en compte.

À la lumière de la dernière information, effectivement, afin de prendre en compte le programme que nous avons lancé pour le contrôle des échanges et d'évaluer la pérennité du fonctionnement communal, nous avons, pour la première fois, neutralisé la croissance des charges sur cette planification financière. Pour les années 2025 à 2028, je souligne à nouveau que nous avons limité la croissance des frais de personnel avec un coefficient d'ajustement de 1,5, conformément à la nouvelle politique salariale en vigueur. Cependant, nous n'avons pas appliqué ce coefficient de croissance des charges pour les autres éléments de fonctionnement. Voilà, nous avons présenté les éléments de fonctionnement et les besoins en investissement, ce qui nous permet de calculer le solde d'autofinancement – une démarche arithmétique –, incluant également les incidences des éléments induits. Je reviendrai par la suite sur ces éléments.

Le troisième point de cette composition concerne les investissements visant à déterminer l'excédent ou l'insuffisance de financement. Cet élément, lié à notre patrimoine financier, est intégré ici. Une petite correction s'impose à ce niveau : il s'agit bien de l'année 2023, et non de 2022. Mes excuses pour cette coquille. Actuellement, nous disposons de 97 millions de liquidités et d'équivalents de liquidité. Notamment, le portefeuille Lombard-Odier est en cours de réalisation, et il peut être achevé sur une échelle annuelle. Cela permet de comparer notre niveau de trésorerie avec les insuffisances de financement. Une correction annuelle est apportée au calcul du fermage, une partie de cette valorisation du fermage étant conservée au sein de la société pour faire face à ce besoin de financement.

Une autre petite correction intervient à ce niveau. Concernant la bourgeoisie, dans le budget de 2024, nous avons inscrit 5 millions de prêts à la bourgeoisie pour le financement de la maison communale. En réalité, environ 980 000 ont déjà été versés, d'où la correction du budget pour refléter le montant réellement payé à ce jour.

L'avant-dernier élément concerne les mouvements des prêts, remboursements, et octrois de prêts, des éléments qui interviennent à ce niveau. Nous anticipons le remboursement d'un prêt IBB qui débute en 2025, comme prévu. Vous êtes informés qu'au cours de l'année dernière, nous avons accordé un prêt à SEDRE pour faire face

au financement de l'augmentation des tarifs, conjointement avec un retour à la normale. Nous planifions le remboursement de ce prêt en 2025.

Enfin, le dernier élément concerne les éléments tarifaires. J'ai mentionné que, dans le fonctionnement, nous avons neutralisé les éléments tarifaires. Cependant, l'aide tarifaire prévue pour 2024 doit effectivement être versée à SEDRE. C'est pourquoi, ici, le mouvement financier lié à l'aide tarifaire, les 3 centimes destinés à impacter cette trésorerie arithmétiquement, devrait être de 49 millions à la fin de 2024. Il passerait à 8 millions à la fin de 2025, devenant ainsi un endettement de 49 millions sur 2026. C'est la raison pour laquelle cette flèche montre l'incidence du coût de l'endettement. Avec ces mêmes mécanismes, nous parvenons à un endettement à la fin de 2028, si tous les investissements sont réalisés, de 111 millions. À titre d'information, vous disposez des états de la planification financière des deux dernières années, pour comparaison. On constate que par rapport à l'année précédente, la projection à quatre ans reste comparable, tenant compte de l'écart du résultat 2023 par rapport à 2022.

En conclusion de ces chiffres, la première chose à souligner est que ces 111 millions, par rapport à la force financière communale, restent supportables, représentant 5 à 6 fois la marge d'autofinancement, ce qui demeure acceptable d'un point de vue bancaire ou financier. Un deuxième élément à considérer est l'ampleur des montants présentés, nécessitant une attention particulière. Le Conseil, avec sa mise au vert du printemps dernier, a effectué un travail important de priorisation, un effort qui doit être soutenu. Cette planification doit rester vivante, servant de garde-fou face à toute nouvelle orientation ou modification des politiques d'investissement. Enfin, un dernier élément crucial est la nécessité d'une planification budgétaire réaliste mais pas trop agressive, afin d'éviter des coupes drastiques. La prudence dans les planifications et les prévisions budgétaires est cruciale. Bien que je ne prétende pas qu'elle soit infaillible, elle a été élaborée avec l'ambition du projet d'investissement. Enfin, il est essentiel de souligner que la planification financière, en tant qu'outil de gestion, doit demeurer dynamique, adaptable aux modifications de programmes ou aux nouveautés d'investissement. Naturellement, même si une sélection a été faite cette année, une nouvelle sélection pourrait être faite, visant évidemment à améliorer l'endettement projeté. J'ai indiqué une dette d'environ 111 millions d'ici fin 2028. En dernier lieu, comme je le mentionne habituellement, avec cette planification, j'aimerais que ces 111 millions soient atteints, que tous les objectifs et investissements soient réalisés. Cependant, j'ai suffisamment d'expérience pour savoir que le temps peut influencer différemment les objectifs que nous avons déterminés avec la plus grande rigueur possible, étant donné qu'il y a parfois des aléas qui peuvent influencer ces éléments.

Rosset Eric : Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. On s'adapte rapidement au confort de Saint-Marc. Ici, nous n'avons pas de prompteur, ce qui peut causer un peu de gêne au niveau du cou. Nous nous excusons si les chiffres fournis n'étaient pas tout à fait exacts.

Vaudan Julien : Les données sont nombreuses, mais avez-vous tout de même des questions ?

Veuthey François : Je suis François Veuthey, de la commission bourgeoisie, bâtiment agriculture. Ce n'est pas une question, mais plutôt une observation. Depuis le fond de la salle, il est un peu difficile de poser des questions sur des chiffres que nous n'avons pas du tout réussi à lire. C'est une remarque que j'avais déjà faite l'année dernière.

Serait-il possible, pour l'année prochaine, lors de la présentation de votre planification financière, de déposer le fichier sur la plateforme ? Ainsi, nous pourrions suivre en même temps que vous nous expliquez, sur nos ordinateurs, si possible.

Maret Jérôme : Je me souviens que tu avais déjà fait cette remarque l'année passée, et j'ai réagi en te voyant dans la salle en arrivant.

Veuthey François : C'est juste que c'est dommage. Vous nous fournissez des commentaires sur des chiffres qui sont complètement illisibles depuis notre place. Nous ne profitons pas tellement de votre présentation.

Rosset Eric : Nous allons le faire, et si vous avez des questions, vous pouvez toujours revenir vers nous. Désolé.

Darbellay Baptiste : Je suis Baptiste Darbellay, président de la Commission de Gestion. J'ai la chance d'être devant, donc j'ai pu voir les chiffres. La bonne nouvelle pour la Commission de Gestion est que l'exécutif s'engage à maintenir cette fameuse marge d'autofinancement à 20 millions, comme nous le discutons actuellement. Pour pouvoir maintenir les investissements et les projets, nous avons constaté que les coupes dans les dépenses ont principalement été faites dans l'économie publique. Donc, si j'ai bien compris, peut-être que les aides à la population pour 2024 ne sont pas reportées en 2025. J'imagine donc qu'il serait relativement facile d'améliorer le montant des charges pour 2025. J'ose espérer que le travail sera effectué de manière plus approfondie, sachant qu'il y a effectivement une augmentation des charges du personnel induite par l'inflation et le règlement. Il y aura une baisse de charges et donc une diminution des prestations.

Rosset Eric : En ce qui concerne la méthodologie expliquée par Jérôme, c'était la même chose l'année dernière. En fait, lors de l'établissement de la planification, on exclut les charges ou les profits non récurrents. Cette année, dans le budget 2024, nous avons proposé, pour l'instant, des aides à hauteur de 4,75 millions. Nous n'avons pas encore décidé pour 2025, mais seulement pour 2024. Si vous examinez la planification de l'année dernière, avec des montants un peu différents, c'était la même chose, nous les avons supprimées pour les charges de 2024. C'est également la raison pour laquelle une différence de 9 millions a été découverte hier. Lorsque nous élaborons la planification, c'est parce que nous envisageons d'offrir quelque chose à la population en 2025. Soyez assuré que l'exercice auquel nous nous engageons ira bien au-delà de cela.

Darbellay Baptiste : Merci, et nous espérons avoir des recettes extraordinaires afin de pouvoir continuer à apporter notre aide en 2025.

Vaudan Julien : Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Très bien. Merci beaucoup.

05. Décisions

01. Crédit complémentaire pour la prise en charge des micropieux (aléas du sol) sur le DDP de Verbier International School de CHF320'000.- (790.5040.123)

Vaudan Julien : Alors, nous poursuivons et passons à la partie décision. La première concerne l'octroi d'un crédit complémentaire de 320'000 francs pour la prise en charge des micropieux sur le DDP de l'École internationale de Verbier.

Gay Pierre-Yves : Bonsoir à tous. En ce qui concerne la demande de crédit complémentaire pour les micropieux sur le DDP de l'École internationale de Verbier, d'un montant de 320'000 francs, vous disposez à l'écran d'un résumé des divers dossiers et informations qui vous ont été transmis pour le travail en commission. Selon l'acte de DDP approuvé par le Conseil général le 15 novembre 2021, la commune n'a effectivement donné aucune garantie de vie quant à l'état des sols, étant donné que la décision présentée aujourd'hui relève d'une base volontaire et de la compétence du Conseil général.

L'évaluation du Conseil municipal se fonde sur le programme de législature et prend en compte, entre autres, les fondations par micropieux nécessaires à la stabilité du bâtiment lors de l'établissement des conditions de DDP. Le rapport géotechnique n'existait pas, mais le Conseil municipal était favorable à une prise en charge des travaux à hauteur de 320'000 francs, à condition que ce montant soit déduit de la valeur de retour du DDP avant que vous ne preniez une décision. Avant de passer à votre décision, j'aimerais apporter quelques éléments concernant cette demande.

La gestion de l'école est une entreprise locale qui crée de l'emploi et accroît l'attractivité de la station. C'est elle qui est concernée par la proposition, et non pas les familles ayant les moyens d'inscrire leurs enfants dans une école privée. Cette proposition est mesurée, puisque le Conseil municipal a accepté 320'000 francs sur les 730'000 francs demandés au total. Sur ces demandes, le montant investi par la commune de 320'000 francs sera récupéré à l'échéance du DDP. Cette proposition répond également à un objectif du programme de législature visant à soutenir les écoles internationales afin de renouveler les recettes fiscales de la commune via les parents s'installant sur notre territoire, et ainsi, renouveler notre budget.

Contrairement à certaines remarques formulées, ce crédit complémentaire n'a rien à voir avec l'école de Villette, un projet qui avance et qui sera présenté au Conseil général en début d'année 2024. En revanche, il est possible d'établir un lien, comme mentionné précédemment, avec le budget 2024. Si la COGEST a récemment soulevé une baisse de la marge d'autofinancement, cela souligne bien que les recettes fiscales, notamment générées par les familles des écoles internationales, sont importantes pour réaliser notre ambitieux programme d'investissement. Merci beaucoup.

Vaudan Julien : Avez-vous d'autres questions? Alors, je propose de passer au rapport de commission.

Roserens Stéphane : Mesdames, messieurs, bonsoir. La commission de l'ATCM ayant débattu du sujet soumis au vote le 14 novembre, la commission remercie le dicastère et particulièrement Guillaume Colin pour les informations fournies et a pris connaissance de la lettre complémentaire transmise par le Conseil communal en date du 14 novembre. La commission ATCM n'est pas favorable à l'octroi du crédit complémentaire pour la création des micropieux par le biais d'un DDP avantageux et inédit en décembre 2021 à l'école Lemanina.

Selon nous, notre commune, Val de Bagnes, a déjà largement contribué au succès du développement et de l'implantation d'une école privée dans la station de Verbier, à proximité des futures infrastructures sportives de renom. Nous rappelons également que par souci d'équité, tout soutien à l'une des structures privées pourrait légitimement être revendiqué par les autres, tels que Copperfield.

Il est essentiel de rappeler le plénum du 15 décembre 2021, où une présentation annexe évoquait notamment les risques liés à l'état du sol, mis à la charge de VIS, Verbier International School. En conclusion, nous espérons sincèrement que le projet

de l'école de Villette sera privilégié avant l'inauguration de Lemania, afin de démontrer le soutien des autorités envers les écoles publiques, qui aspirent depuis plusieurs années à la construction d'une nouvelle école. C'est pourquoi la commission ATCM se prononce à l'unanimité de tous les membres présents contre le crédit complémentaire. La commission ATCM, le 16 novembre 2023. Merci.

Vaudan Julien : Et maintenant, avant la Commission de Gestion, est-ce qu'une autre commission souhaite intervenir ? Non.

Darbellay Baptiste : Bonsoir, je suis Baptiste Darbellay de la Commission de Gestion. Pour rappel, lors du plénum du 15 décembre 2021, le Conseil général a décidé d'octroyer un DDP à l'école internationale de Verbier, comme mentionné dans les documents fournis. Il a été discuté notamment des risques liés à l'état du sol, qui ont été mis à la charge de l'école VIS. La COGEST souligne la nécessité d'avoir la possibilité d'accueillir des écoles internationales, compte tenu du fait que les familles dont les enfants sont scolarisés dans ces écoles appartiennent à des classes d'âge active et sont d'importants contributeurs.

Aujourd'hui, nous avons une demande de crédit de 320'000 francs pour la prise en charge des travaux de micropieux, soumise au plénum. Ce crédit sera décompté dans la valeur de retour de l'immeuble à l'échéance du DDP. La COGEST s'est réunie à plusieurs reprises ces dernières semaines pour débattre de cette question, notamment lors de sa réunion du 7 novembre, en présence de l'ensemble de ses membres ainsi que trois vice-présidents et présidents de commission. Au cours de cette séance, la COGEST a décidé que le crédit devait être assumé par l'école internationale. Nous saluons l'exécutif et le directeur opérationnel pour les informations fournies et les réponses à nos questions, notamment le complément d'information reçu le 14 novembre, bien que son arrivée un peu tardive n'ait pas facilité la prise de décision, y compris pour les autres commissions. Après analyse de la note complémentaire par plusieurs commissions, celles-ci n'ont pas été convaincues d'accepter ce crédit, en particulier la commission de l'ATCM, qui a pris une décision négative à l'unanimité le 16 novembre 2023. Ainsi, compte tenu de ce qui précède, les membres de la COGEST émettent un préavis négatif par 8 voix contre et une abstention concernant le crédit complémentaire de 320'000 francs pour la prise en charge des micropieux. Merci.

Vaudan Julien : Merci, Baptiste. Une autre commission souhaite s'exprimer ? Si c'est le cas, je vous en prie.

Nous en arrivons maintenant au vote. Je tiens à rappeler qu'il peut y avoir des récusations dans les deux prochains points à discuter, comme je l'imagine. Merci de vous récuser lorsque vous le jugez nécessaire. En ce qui concerne les personnes se récusant, je vous demanderai de bien vouloir quitter la salle, si possible, afin de garantir une décision libre de toute influence. Merci de libérer la salle, parfait. La question qui vous est posée est la suivante : êtes-vous en faveur de la demande de crédits complémentaires de 320'000 francs pour la prise en charge des micro-pieux sur le DDP de l'École internationale de Verbier ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Le crédit est refusé à la majorité, avec 2 acceptations et 2 abstentions, si je comprends bien. Pour revenir aux personnes qui se sont récusées, vous pouvez maintenant réintégrer la salle. Alors, cela fait 43 non. Merci, Mélanie.

Approuvez-vous la demande de crédit complémentaire pour la prise en charge des micropieux (aléas du sol) sur le DDP de Verbier International School de CHF320'000.- (790.5040.123) ?

Le Conseil général refuse par 43 voix contre, 2 pour, 2 abstentions et 1 récusation la demande de crédit complémentaire pour la prise en charge des micropieux (aléas du sol) sur le DDP de Verbier International School de CHF320'000.-.

02. Crédit complémentaire pour la participation à la Laiterie d'Étiez de CHF 517'000.- (811.5550.05)

Vaudan Julien : Passons maintenant au deuxième point à décider ce soir : la deuxième demande de crédit complémentaire pour la participation à la laiterie d'Étiez.

Rosset Eric : Je suis d'avis que chacun d'entre vous est familier avec le projet de la laiterie d'Étiez, qui prend une tournure positive. Située presque à l'entrée de la commune, bien que légèrement en contrebas, les premiers essais de la nouvelle chaufferie et de la nouvelle section de production ont été réalisés en octobre. À l'heure actuelle, la laiterie produit déjà du fromage de Bagnes, et je pense que les exploitants se réjouissent à l'idée d'accueillir le lait de Champsec et de Lourtier à partir du 1er janvier, afin de passer à un rythme qui a été envisagé comme un rythme de croisière pour la production de fromage, dans le but d'améliorer le bien-être de tous et également en tant qu'attraction touristique. Il s'agit d'un projet réfléchi depuis 2007, avec l'élaboration d'un Plan Directeur Régional (PDR) finalement accepté par le canton et mis en œuvre avec plusieurs investissements, notamment la miellerie qui se trouve en face du restaurant des Trois Dranses et qui progresse également. L'élément central reste la laiterie, qui a souffert durant la période difficile caractérisée par une inflation marquée des coûts de construction et des matériaux. Ainsi, le canton du Valais, ce qui est rare, a accepté de revoir son soutien à la demande des initiateurs du projet.

Les Communes de Bagnes et Vollèges, séparément à l'époque, avaient accepté de soutenir le projet à hauteur de 1,8 million de francs, correspondant finalement à l'ancien règlement de soutien aux laiteries, qui représentait 20% du coût total, soit environ 13 millions et quelque de budget. Nous avons isolé la partie dédiée à la production de fromage, ce qui aboutissait à un soutien de 20%, soit 1.8 millions sur les 9 millions.

Suite à la décision rare du canton du Valais d'accepter certains surcoûts liés à l'inflation, l'État a émis une aide. Désormais, lorsqu'un soutien de l'État du Valais est décidé, une contribution est obligatoire pour la commune. Dans ce contexte, la commune a décidé de revoir sa méthode d'approche par rapport au monde agricole. Jusqu'à présent, elle disposait de son propre règlement et analysait tous les cas de manière autonome, en parallèle avec le canton. Cependant, nous avons estimé qu'il était opportun de tirer parti de l'expertise du canton, permettant à ce dernier de se prononcer en premier lieu, puis à nous, en fonction de nos moyens, d'accorder des subventions, prenant la part du canton qui est subventionnée à 120% pour un projet agricole, 150% pour un projet de rassemblement agricole visant à encourager les regroupements, et restant à 100% pour la partie agritouristique. Face à ce changement de réglementation, nous avons plusieurs options : conserver notre approche initiale pour la première décision en maintenant le soutien à 20% de la partie production, adopter complètement le nouveau règlement, ou opter pour un compromis entre les deux. Nous avons décidé que la solution la plus équitable par rapport à d'autres projets actuels et futurs était de maintenir le soutien à 150% pour la partie production et à 100% pour la partie agritouristique.

Ainsi, l'aide initiale de 1,8 million se transformerait en une aide de 2'316'000 francs. Ce montant supplémentaire est demandé aujourd'hui en lien avec la politique de soutien à l'agriculture en place depuis le début de l'année 2023. Si vous avez des questions complémentaires, n'hésitez pas.

Bourgeois Laurence : Laurence Bourgeois. Lors de notre commission, j'ai posé la question de savoir si la laiterie d'Étiez était une société anonyme avec des actionnaires, et j'ai obtenu une réponse affirmative. Cependant, je m'interroge sur le fait que la commune apporte son soutien à la laiterie alors que cela pourrait bénéficier à des actionnaires qui percevraient des dividendes. J'aimerais obtenir des éclaircissements sur le fonctionnement de la laiterie. Est-ce que d'autres laiteries, comme celle de Verbier, fonctionnent de la même manière ? Quel est le fonctionnement spécifique de la laiterie d'Étiez comparé à d'autres laiteries ?

Rosset Eric : Je souhaite rectifier une erreur. La laiterie d'Étiez n'est pas une société anonyme, mais une coopérative. Elle appartient aux coopérateurs, qui sont les producteurs de lait, c'est-à-dire les agriculteurs qui fournissent le lait pour la transformation. Le modèle économique de la laiterie, y compris la partie vente et la future partie touristique restauration, vise essentiellement à augmenter le prix du litre de lait rémunéré aux agriculteurs, qui est actuellement supérieur à 1 franc. Les profits ne vont pas aux actionnaires, mais aux agriculteurs sous forme de paiements en fonction de leurs apports.

Amos Samuel : Je suis Samuel Amos, et j'aurais une question relative à l'ordre du jour. En réalité, qu'est-ce qui a motivé l'inclusion de ce point à l'ordre du jour de ce plenum, étant donné que la décision du Conseil municipal remonte à mars 2023 ?

Rosset Eric : Nous avons simplement deux options : l'inclure dans le budget 2024 ou adopter une approche plus transparente en le concluant dans le budget 2023. Étant donné que nous finançons principalement la partie production, qui sera achevée d'ici la fin de l'année, nous avons jugé plus opportun d'intégrer ce crédit complémentaire dans le budget 2023.

Martin Sacha : Sacha Martin de la commission ATCM. Un détail à souligner est que, durant cette législature, le projet dans son ensemble n'a pas encore été présenté. Avec l'arrivée de nouvelles personnes au sein du Conseil général, il serait bénéfique de faire un bref rappel sur le projet de la laiterie.

Rosset Eric : Aujourd'hui nous avons des conflits d'intérêts au sein du Conseil, c'est pourquoi le département des finances présente un projet agricole. Lorsqu'il s'agira simplement de vous le présenter, potentiellement même de vous le faire visiter en direct, Fabien reprendra le flambeau lors d'un prochain plenum.

Vaudan Julien : La laiterie est souvent sur le trajet des balades à vélo en été, attirant ceux qui prennent le temps de s'arrêter. C'est un endroit magnifique. Si vous avez d'autres questions, nous les prenons en compte, tout en notant la suggestion d'un rappel historique. Passons maintenant aux rapports de commission, notamment ceux de la commission Bourgeoise et de la commission Agriculture.

Veuthey François : La commission des bâtiments, de la bourgeoisie et de l'agriculture s'est réunie les 31 octobre et 14 novembre pour débattre des sujets soumis au vote.

Notre commission, par 4 voix pour, une abstention et une récusation, a exprimé un avis favorable sur ce crédit complémentaire pour le projet de laiterie. Nous considérons essentiel de souligner les points suivants : le Conseil municipal a approuvé un soutien supplémentaire en se basant sur la décision du canton. Nous pouvons ainsi nous fier à l'analyse du canton concernant la justification de ce soutien face à l'augmentation des coûts de construction. Malgré la hausse générale des coûts entre les devis et les travaux, le projet a été bien maîtrisé avec une plus-value de seulement 1 million sur le budget total de 13 millions. Cela démontre l'efficacité du comité de la coopérative. Les 5 millions engagés par la coopérative illustrent l'engagement financier des agriculteurs dans ce projet. Il est plus judicieux de soutenir cet investissement plutôt que d'intervenir ultérieurement en augmentant les subventions à la production en cas de charges hypothécaires excessives. Ainsi, nous recommandons au Conseil général d'approuver ce crédit complémentaire. Merci.

Darbellay Baptiste : La Commission de Gestion a effectué une visite cet été, sans savoir que nous allions nous prononcer ce soir. Il n'y a pas eu de corruption, nous avons payé nos raclettes. L'impressionnante infrastructure, la taille du bâtiment et la technologie ont laissé une forte impression. Cet investissement est crucial pour les générations futures, le tourisme et l'agriculture. En préambule, une participation communale de 1'800'000 a été approuvée pour le budget 2021. En raison d'une hausse des coûts, la coopérative a sollicité un soutien complémentaire au canton, qui a été accepté. Une part communale de 66'668 a été présentée. La commune a adopté une nouvelle directive sur les subventions agricoles, prévoyant un soutien à 150% de la subvention cantonale pour un projet commun. Un montant supplémentaire de 517'000 francs serait versé à la coopérative pour un total d'aide communale de 2'317'000 sur un investissement de plus de 13 millions. Conscients de l'importance de l'agriculture pour notre région (entretien du paysage, mise en avant des produits locaux, attrait touristique, etc.), les membres de la COGEST recommandent favorablement ce crédit à l'unanimité.

Nous avons également pris note que la commission BBA soutient cette demande de crédit après analyse du dossier.

Vaudan Julien : Avant le vote, s'il y a des personnes concernées, merci de sortir de la salle. La question qui vous est posée : approuvez-vous la demande de crédit complémentaire de 517'000 francs ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? La demande est acceptée avec une abstention. Merci à tous, nous attendons avec impatience la visite et la dégustation.

Approuvez-vous la demande de crédit complémentaire pour la participation à la Laiterie d'Etiez de CHF 517'000.- (811.5550.05) ?

Le Conseil général accepte par 43 voix pour, 1 abstention et 4 récusations la demande de crédit complémentaire pour la participation à la Laiterie d'Etiez de CHF 517'000.-.

03. Crédit complémentaire pour le Fonds de rénovation de CHF 570'000.- (8711.3632.32)

Vaudan Julien : Le dernier point décisionnel à traiter ce soir concerne la demande de crédit complémentaire pour le fonds de rénovation

Rosset Eric : Je tiens à rappeler brièvement la vocation du fonds de rénovation. Fondamentalement, il a pour objectif de promouvoir l'utilisation économique et

rationnelle de l'énergie dans les bâtiments, tout en encourageant les sources énergétiques locales et renouvelables. Concrètement, il concerne principalement l'enveloppe thermique des bâtiments et les changements de systèmes de chauffage, qui peuvent inclure des panneaux photovoltaïques, des pompes à chaleur, des fenêtres à haut rendement énergétique, etc. Ce fonds existe depuis 2015, alimenté régulièrement par la commune de Bagnes. On observe un intérêt croissant, en particulier avec la démocratisation des panneaux solaires et l'augmentation du coût de l'électricité. Les années 2022 et 2023 montrent une forte demande, avec encore de nombreux projets en cours pour cette dernière année. Le budget alloué d'1 million pour le fonds de 2023 est épuisé, et surtout, des promesses de paiement sont en attente depuis les années 2015 et 2016, en raison de travaux non achevés ou non réalisés. Nous devons contacter ces personnes pour clarifier la situation, conformément à la démarche de l'État du Valais et des demandeurs. Actuellement, 2'770'000 de francs de projets attendent un paiement, tandis qu'il reste 2'700'000 sur le fonds, ce qui équilibre tout juste les comptes. Cependant, d'un point de vue comptable, nous ne pouvons pas faire de nouvelles promesses sans un réapprovisionnement du fonds. Nous avons deux options, la première soumise à votre approbation consiste à allouer 2 millions dans le budget 2024, doublant ainsi la somme annuelle traditionnelle de 1 million. De plus, pour résorber les engagements passés en fonction des estimations des demandes à venir et à analyser en 2023, nous proposons un crédit complémentaire de 570'000 francs sur le budget 2023. Le Conseil se réjouit de soutenir des investissements visant à réaliser des économies d'énergie en utilisant des ressources locales. Nous pensons que cela revêt une grande importance et contribuera à notre autonomie à long terme. Nous encourageons vivement les propriétaires à poursuivre de tels investissements, et nous sommes ravis de pouvoir les soutenir dans cette démarche. Le Conseil municipal vous recommande d'approuver ce crédit complémentaire et sollicitera également votre approbation pour les 2 millions dans le budget 2024. Je suis disponible pour répondre à vos questions.

Berset Laurent : Laurent Berset, commission jeunesse, formation, cohésion sociale, tu peux rappeler ce qui crée ce déphasage entre la décision et le versement ?

Rosset Eric : La demande est en réalité déposée avant le début des travaux, et le versement intervient à la fin des travaux une fois qu'ils sont confirmés, généralement après l'obtention du permis d'habiter.

Vaudan Julien : Y a-t-il d'autres questions ? Non, très bien. Passons aux rapports de commissions. J'imagine la commission de l'environnement ? Non, alors la commission de gestion.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay, au nom de la Commission de Gestion. Le règlement relatif au fonds communal pour la rénovation a été approuvé par le Conseil général lors de la séance du 15 septembre 2021. Conformément à ce règlement, la commune encourage l'utilisation économique et rationnelle de l'énergie dans les bâtiments en subventionnant des mesures et travaux liés au programme de l'État du Valais. Depuis 2021, un montant annuel d'1 million a été versé via le compte de fonctionnement de la commune. Pour les années 2022 et 2023, les projections et les demandes ont augmenté, dépassant le montant alloué. C'est pourquoi le Conseil municipal sollicite un crédit complémentaire de 570'000 francs pour couvrir l'année 2023, et un montant de 2 millions a été prévu au budget pour l'année 2024. Les membres de la COGEST estiment que la transition énergétique est cruciale, et le

soutien accordé encourage des travaux bénéfiques pour l'économie locale. Ainsi, à l'unanimité, les membres de la COGEST recommandent d'approuver cette demande de crédit complémentaire.

Vaudan Julien : Passons au vote. Y a-t-il des récusations sur ce sujet ? Alors, approuvez-vous la demande de crédit complémentaire pour le fonds de rénovation de 570'000 francs ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? La demande est donc acceptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Approuvez-vous la demande de crédit complémentaire pour le Fonds de rénovation de CHF 570'000.- (8711.3632.32) ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité la demande de crédit complémentaire pour le Fonds de rénovation de CHF 570'000.-.

06. Informations

01. Retour sur les ateliers participatifs du PAZ

Vaudan Julien : Poursuivons, abordons maintenant les informations. Commençons par le retour sur les ateliers participatifs du plan d'aménagement des zones et les prochaines étapes.

Gay Pierre-Yves : Permettez-moi de revenir brièvement sur ces ateliers participatifs du plan d'aménagement des zones et d'évoquer les étapes à venir. Ces ateliers ont été organisés dans le but d'écouter et de comprendre les besoins de la population, l'un des trois piliers fondamentaux de notre plan d'affectation des zones et des règlements. Quelques chiffres à ce sujet : six ateliers ont eu lieu en septembre, dont un dédié au Conseil général, avec la participation de 23 membres, et 191 participants au total ayant apporté près de 1'300 contributions.

Au cours de ces ateliers, plusieurs enjeux ont été identifiés, parmi lesquels une économie dynamique et responsable, l'accès à un logement et des infrastructures pour tous, une mobilité adaptée aux territoires, la préservation de la qualité de vie, ainsi que la conservation et la valorisation de l'environnement naturel. Ces enjeux ont émergé de manière complexe, illustrée ici de manière schématique pour montrer la diversité des discussions et des échanges, notamment au niveau cantonal.

Je m'attarderai davantage sur le tableau suivant, présentant les prochaines étapes de la planification en 2023. Après les ateliers participatifs de septembre, la mise en place des zones réservées complémentaires au centre de Verbier a été effectuée. Suite à ces ateliers, une brochure sera éditée pour rendre compte du déroulement et des résultats, qui sera également diffusée à la population.

Ensuite, un travail approfondi sera entrepris pour intégrer les divers thèmes issus des ateliers, impliquant les acteurs économiques, les acteurs touristiques, les organisations faîtières, la jeunesse, et d'autres parties prenantes. Cela conduira à un avant-projet prévu pour la mi-2024, suivi d'une séance d'information publique en juin, où ce projet sera présenté et soumis à l'avis de la population.

Par la suite, le projet révisé du plan d'aménagement des zones sera envoyé au service cantonal du développement territorial pour un avis de principe. Après la prise en

compte des remarques et des ajustements, une mise à l'enquête publique est prévue en mai 2026, avec un délai de 30 jours pour d'éventuelles oppositions. Le Conseil municipal traitera ces oppositions, et le plan d'aménagement des zones sera ensuite présenté et adopté par le Conseil général.

Si toutes les étapes se déroulent comme prévu, le plan sera transmis au Conseil d'État pour homologation. Voilà, en résumé, le processus et la situation actuelle. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

02. Projet de convention entre la Commune et la Bourgeoisie

Vaudan Julien : Poursuivons avec le projet de convention entre la commune et la bourgeoisie.

Maret Christophe : Bonsoir à tous, ce soir nous souhaitons vous informer sur le projet de convention entre la Commune et la Bourgeoisie, qui a été actualisé suite à la fusion. Plusieurs éléments ont été retravaillés. Des articles superflus ont été supprimés, et une annexe, la cinquième, a été créée pour clarifier les tâches administratives remplies par la Municipalité en faveur de la bourgeoisie. Nous avons également modifié l'article relatif à la Maison de Commune, incluant des précisions sur son financement, et mis à jour l'article concernant le triage forestier, ainsi que la révision des annexes. Si vous avez des questions concernant ces modifications du projet de convention entre la commune et la bourgeoisie, je suis à votre disposition.

Vaudan Julien : Des questions de votre part ?
Comment se présente la Maison de Commune ? Son avancement est-il satisfaisant ?

Maret Christophe : Nous avons pris du retard initialement, mais nous espérons pouvoir progresser de manière plus soutenue cette année. Les travaux avancent, bien que nous ayons un peu de retard. Cela n'est pas très visible de l'extérieur. Actuellement, il y a un échafaudage, mais si vous visitez l'intérieur, vous constaterez les progrès réalisés. Nous maintenons le rythme. Le déménagement est prévu entre 2025 et 2026, bien que la date précise soit difficile à définir. Nous vous tiendrons informés au printemps. Les choses avancent à un rythme plus soutenu qu'au cours des premières années.

03. Modification des tarifs sur la taxe voirie

Vaudan Julien : Passons à l'information suivante : la modification des tarifs sur la taxe voirie.

Maret Christophe : Ce soir, nous souhaitons vous informer des modifications des tarifs sur la taxe voirie en vigueur depuis 2021. Il est évident que nous devons réagir et examiner les résultats après plusieurs années d'exploitation entre la commune de Vollèges et la commune de Val de Bagnes. Le constat a été assez simple : nous avons accumulé des déficits. Je rappelle également que cette taxe doit être autofinancée. Après deux ans, nous constatons un déficit cumulé de 739'000 francs.

Pour vous informer, le centre éco-recyclage, établi avec les investissements liés à Gastro-Vert, doit être couvert par ces taxes, englobant tous ces investissements et les pertes cumulées. Nous avons donc apporté des modifications à la taxe de voirie

conformément au règlement actuel. Ainsi, pour les particuliers, la taxe passe de 40 à 65 francs, pour les unités de taxation (UT) de 2 à 6 francs, et pour les entreprises, elle passe de 40 à 70 francs.

Rappelez-vous que le Conseil municipal est compétent pour fixer les taxes dans les limites des fourchettes du règlement. Le diaporama montre l'impact de la modification de la taxe pour nous, et nous souhaitons également vous présenter une projection en comparaison avec d'autres communes. Ainsi, pour un ménage de 4 personnes, notre commune serait aux environs de 100 francs, contre 165 francs pour Orsières et 125 francs pour Sembrancher. Nous restons dans des limites acceptables par rapport à d'autres communes environnantes. Avez-vous des questions concernant cette modification de taxe ?

Deslarzes Frédéric : Frédéric Deslarzes. Certes, le montant n'est pas exorbitant, mais c'est un peu de plus en plus. Tout le monde subit ces augmentations, inflation, assurance-maladie, sur lesquelles nous n'avons aucune prise en tant que citoyens. La commune augmente aussi, certes, c'est modeste, mais cela s'ajoute. C'est supportable, mais tout ce que les gens paieront de plus en taxe de voirie, c'est ce qu'ils dépenseront. Ce n'est pas que je demande un retour en arrière, c'est juste une remarque sur le principe selon lequel c'est toujours le citoyen. Une entreprise seule, qui paie, c'est une chose, mais une entreprise avec un hôtel génère des augmentations qui s'additionnent. Une commune, avec ses marges d'autofinancement, ses réserves en banque, pourrait peut-être agir différemment. Je comprends que cela puisse être difficile, mais c'est difficile à comprendre sur le principe, toujours le citoyen qui est sollicité, même si ce ne sont pas des montants énormes, je le conçois.

Maret Christophe : Eh bien, chaque service doit être autofinancé, et nous avons des règles d'autofinancement pour les services. Plus tard, je vous parlerai d'une baisse sur le tarif de l'eau. Nous nous adaptons en fonction des consommations, et nous tentons d'ajuster l'ensemble des services pour rester dans les limites fixées par le canton, c'est-à-dire être autonome financièrement pour ne plus avoir de gros déficits dans certains services. Auparavant, dans le budget communal, tout était mélangé, et nous n'avions pas cette vision plus claire, par réseau ou par service. Il est clair que vous présenter une taxe d'ordures qui augmente ne fait plaisir à personne. Cependant, c'est pourquoi nous émettons des chèques, car nous essayons de soutenir ces hausses de coûts et d'impôts.

Bratter Marcus : Marcus Bratter. Y a-t-il des augmentations de la taxe de voirie pour les entreprises, les hôtels, les restaurants ?

Maret Christophe : Je vous invite à consulter le tableau dans la présentation. La taxe pour les entreprises augmentera également.

04. Révision du règlement sur le traitement des déchets

Maret Christophe : Nous entamons maintenant une phase de modification et de révision de nos règlements. Nous avons une série de règlements à ajuster. Commençons immédiatement par la révision du règlement sur le traitement des déchets. Notre règlement actuel, valide jusqu'au 31 août 2024, nous a été imposé lors du processus de fusion en tant qu'exigence des services cantonaux, nous obligeant à adapter nos tarifs. Les nouveaux tarifs de 2024 génèrent des recettes permettant

l'autofinancement du service, se rapprochant ainsi des plafonds et fourchettes tarifaires dont je viens de vous parler. Cette modification est nécessaire pour rester en conformité. Il est probable que le canton nous demande une légère adaptation pour garantir l'autofinancement du service, rejoignant ainsi le point évoqué précédemment. Une nouvelle mouture sera soumise pour préavis au canton.

Il est évident que pour chaque modification de tarifs, nous échangeons avec le canton et sollicitons son préavis avant de vous les présenter. Nous pourrions intégrer ces ajustements dans la planification financière de 2024 à 2027 pour démontrer l'autofinancement du service concerné une fois les préavis du canton obtenus. Le règlement sera ensuite présenté au Conseil général au printemps 2024, avec une date butoir fixée au 31 août 2024.

05. Planification des prochains règlements à valider par le Conseil général

Maret Christophe : Passons maintenant au point 5, la planification des prochains règlements validés par le Conseil général dont je viens de parler : le règlement sur la distribution d'eau, l'adduction, et la distribution d'eau potable, ainsi que l'eau pour la défense incendie. Nous restons dans la même logique, et nous devons modifier ces règlements d'ici le 31 août 2024. Pour ce règlement particulier, une modification tarifaire est également prévue. Nous vous présenterons cela au printemps 2024 afin de respecter les règles imposées par le canton.

Passons sur le règlement sur l'assainissement des eaux. Notre objectif est de le soumettre au Conseil général pour approbation le 19 juin 2024, conformément à la date butoir du 31 août 2024. Entre-temps, des allers-retours avec les commissions seront nécessaires pour traiter les corrections nécessaires au niveau des intitulés et des éléments du règlement. Une fois préavisés par le canton, ces éléments seront soumis à chaque commission.

Ensuite, nous avons le règlement sur les cimetières. La nouvelle version du projet est en cours de finalisation et sera soumise au contrôle juridique du canton d'ici novembre 2024. Nous espérons obtenir l'homologation avant la fin de l'année 2024.

Un autre règlement concerne la vidéosurveillance, qui a suscité beaucoup d'attention. Nous attendons actuellement le retour du préposé à la protection des données et à la transparence. Le projet de règlement devrait nous être proposé d'ici 2024, et après des échanges, nous espérons le soumettre aux commissions au printemps pour une approbation au Conseil général en juin 2024.

Nous examinons actuellement le règlement sur le parcage prolongé avec vignette, provenant de la commune de Vollèges. Nous attendons les résultats d'une analyse d'un bureau spécialisé pour déterminer s'il sera maintenu.

Nous travaillons également sur la révision du règlement d'encouragement à la rénovation et à la sauvegarde du patrimoine, suite à votre refus du 13 septembre dernier. Nous espérons le présenter au printemps 2024 au Conseil général.

Le règlement d'aide au logement, datant de 1998, soulève des questions sur son adaptation actuelle. Nous avons encore du travail à faire et espérons pouvoir présenter nos idées aux commissions au printemps.

Enfin, le règlement sur les taxis, homologué en 2010, fait l'objet d'échanges avec les services en vue d'une nouvelle version début 2024. Nous présenterons ce règlement aux commissions au printemps 2024. Comme l'a souligné Pierre-Yves précédemment, les règlements du RCCZ et du PAZ sont importants, et nous visons à être prêts avant les autres communes d'ici le 1er mai 2026.

Voilà un aperçu des différents règlements en cours pour 2024, avec les échéanciers et les présentations prévues au plénum. Avez-vous des questions concernant ces différents règlements ?

Vaudan Julien : Merci beaucoup pour cette anticipation et cette transparence, cela va nous aider à avoir une feuille de route. Avez-vous des questions ?

07 Divers

Vaudan Julien : Très bien, passons aux points divers.

Maret Christophe : Je tiens également à vous informer que la commune de Val de Bagnes a pris des mesures d'économie d'énergie, similaires à celles que nous avons prises l'année dernière, même si cette année on nous assure qu'il n'y aurait pas de risque de pénurie ou de black-out. En tant que commune, nous devons néanmoins prendre des mesures d'économie. Nous avons mis en place des mesures hivernales sur l'ensemble de nos bâtiments, principalement liées au chauffage. Nous avons réutilisé les mêmes mesures que l'année dernière, les appliquant cette année également. En parlant des décorations de Noël, nous restons dans la même lignée que l'année dernière, adoptant une approche modérée pour maîtriser nos dépenses énergétiques.

Vaudan Julien : Y a-t-il d'autres points divers à aborder ?

Gay Pierre-Yves : Avant d'aborder les points divers, je vous ai présenté l'évolution des ateliers participatifs du plan d'aménagement des zones. La population a soulevé trois principales préoccupations : l'accès au logement pour les habitants de Val de Bagnes, le trafic routier dans les villages, et la mobilité et la préservation du cadre de vie. Ces thèmes seront discutés lors des plenums de 2024. L'accès au logement est une préoccupation majeure, et en avril 2023, le Conseil municipal a créé un groupe de travail avec l'Office de la population, le dicastère jeunesse, l'aménagement du territoire et l'office du tourisme pour progresser sur cette question.

La commune ne cherche pas à se substituer aux acteurs locaux, mais plutôt à coordonner les efforts pour favoriser l'accès au logement. Ce groupe de travail a réalisé des diagnostics et des axes de développement validés par le Conseil municipal au premier trimestre 2024. Des ateliers de travail avec différents acteurs ont été prévus, débouchant sur la consolidation du plan et des fiches d'action par thème, qui seront présentées au Conseil général et au public au deuxième trimestre 2024.

Vaudan Julien : Si vous avez des questions sur ce sujet ou sur d'autres divers ?

Deslarzes Frédéric : Juste une remarque : la TPT qui nous a été exonérée en 2021 à toutes les entreprises, beaucoup, en tout cas, suite au Covid. Là, on vient de recevoir

2 ans en même temps, 2022 et 2023 avec échéance au 27 novembre. Oui, on peut faire une demande pour échelonner, mais c'est quand même fort de recevoir 2 ans d'un coup avec les 4 bulletins de versement au semestre. Je ne sais pas si d'autres ont reçu que moi, j'ai reçu comme ça 2 enveloppes pour 2 années, 22 et 23.

Maret Christophe : Nous prenons note de cela et vous répondrons. Désolé si vous n'avez pas reçu le courrier de 2022. Sur le principe, vous auriez dû recevoir 2022 l'année passée et 2023 cette année.

Veuthey François : François Veuthey, commission bâtiment, bourgeoisie et agriculture. J'aimerais faire une petite intervention sous forme de remarques. J'aimerais revenir brièvement, au nom de la commission, sur l'acquisition des terrains du Col des Planches. Tout le monde ici a bien compris qu'il s'agissait d'un montant relevant entièrement de la compétence du Conseil communal, et ce n'est pas le sujet de cette intervention. Cependant, nous aimerions exprimer notre préoccupation quant à la manière dont cette information nous a été communiquée.

La plupart d'entre nous, en tout cas ceux qui ont consulté Le Nouvelliste avant leurs emails, ont appris cette nouvelle par la presse deux jours après le plenum tenu à Verbier. Cette méthode a suscité une certaine frustration parmi les conseillers généraux, en particulier au sein de notre commission. Nous avons du mal à comprendre pourquoi cette information n'a pas été partagée lors du plenum, non pas pour recueillir notre avis, car nous n'avons pas à le donner, mais simplement pour que nous puissions nous réjouir avec vous de cette acquisition stratégique pour notre commune.

Au contraire, cette situation, à notre avis, contribue à instaurer un climat de méfiance entre le Conseil général et le Conseil communal, ce que nous trouvons vraiment dommage. Nous espérons tous pouvoir terminer cette législature dans un climat serein et constructif.

Maret Christophe : Merci beaucoup, je comprends la question. Vous soulignez que lorsque l'on signe quelque chose, il y a deux parties. Nous maîtrisons une partie de la communication par le biais d'un communiqué, mais nous ne maîtrisons pas l'ensemble. L'information a déjà fuité, donc vous avez déjà des échos. Nous avons pris des mesures pour savoir si vous l'aviez appris, et nous avons essayé de communiquer au mieux. Nous vous avons informés le lendemain de la signature. Je comprends votre préoccupation et prends note de votre point de vue. Merci beaucoup.

Besson Félix : Félix Besson, ma question concerne la phase 3 du Centre sportif. Vous aviez annoncé lors du dernier plenum que nous aurions des informations d'ici la fin de 2023 au Conseil général. Cependant, je n'ai pas trouvé dans l'ordre du jour du prochain plenum cette information sur les cahiers des charges de la phase 3.

Gay Pierre-Yves : Merci pour la question. Comme nous l'avons déjà communiqué, la phase 3 est en cours de réflexion, et nous reviendrons vers vous avec différentes options. Comme pour tous les projets, parfois, des éléments peuvent légèrement décaler les calendriers, comme cela a été le cas pour l'école de Villette. Actuellement, nous sommes dans le timing, mais il est possible que nous revenions vers vous au début de l'année 2024 plutôt qu'à la fin de l'année 2023. Nous vous tiendrons informés,

et c'est quelque chose qui suit son cours, déjà bien avancé dans ce que nous souhaitons vous présenter.

Vaudan Julien : Je souhaite mentionner deux choses au nom du bureau. Merci beaucoup pour toutes les informations partagées ce soir. Je voudrais souligner deux rappels par rapport à l'atelier que nous avons eu en début d'année. Évitions les malentendus, car la plupart du temps, ce sont des malentendus qui causent des problèmes. Merci de travailler en amont autant que possible. J'apprécie particulièrement le calendrier des règlements à valider et celui lié au plan d'aménagement des zones. Travailler en amont en commission du Conseil général permettra d'éviter des allers-retours de dernière minute et des non-entrées en matière. Ce que nous avons vu ce soir va dans la bonne direction, et je vous encourage à continuer ainsi pour éviter la remarque faite par le conseiller Veuthey.

Il est préférable de travailler avec tous les détails en amont plutôt que de faire des avenants par la suite. On a vu cet automne des non-entrées en matière, ce qui nous oblige à revenir sur le travail déjà fait. Travailler en amont est dans l'intérêt de la population et des deux côtés. Nous avons besoin de connaître les détails des projets, mais nous devons aussi rester à notre place. Nous ne devons pas entrer dans l'opérationnel, mais il est pertinent de connaître certains détails.

En ce qui concerne l'exercice des budgets, je vous encourage à garder de la hauteur par rapport à certains débats. Je tiens à remercier, car j'ai eu l'impression d'avoir été écouté lors de nos échanges en début de semaine. L'exercice démocratique demande de la transparence, et le bureau envisage les choses de cette manière.

N'oubliez pas vos feuilles de présence et les rémunérations. Apportez-les au prochain plenum, nous devons les signer.

Christophe précise pour François Veuthey que l'accord a été signé le 13 septembre et que le plenum était également le 13.

Je vous propose d'en discuter autour d'une bière de Vollèges. Je lève la séance, je vous remercie tous et vous souhaite une bonne fin de soirée. C'est heureux que nous ayons pu passer cette étape ensemble.

La séance est levée à 21h55.

Pour le Conseil général :



Julien Vaudan
Président



Mélanie Mento
Secrétaire

- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Présentation de Verbier Tourisme
 3. Présentation sur la planification financière
 4. Messages de la Municipalité
 5. Planification des prochains règlements
 6. Rapports de commissions

Plénium du 22.11.2023

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent		Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	1				Monsieur	Frossard	Alain	1		
Monsieur	Alter	François	1				Madame	Heinis	Olivia	1		
Monsieur	Amos	Guillaume	1				Madame	Jaillet	Constance		1	
Monsieur	Amos	Samuel	1				Madame	Léo	Anne-Marie	1		
Monsieur	Baillifard	Raphaël	1				Madame	Löf	Tora		1	
Monsieur	Berset	Laurent	1				Madame	Lovey	Véronique		1	
Monsieur	Besse	Cédric	1				Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Besson	Félix	1				Monsieur	Maret	Gérald	1		
Monsieur	Bircher	Félicien	1				Monsieur	Martin	Sacha	1		
Madame	Bourgeois	Laurence	1				Madame	Mento	Mélanie	1		
Monsieur	Bratter	Marcus	1				Monsieur	Michellod	Patrick	1		
Madame	Bruchez	Sari Esteve	1				Monsieur	Morand	Sylvain	1		
Madame	Chevrier	Célia	1				Madame	Oakman-Rossier	Christine	1		
Madame	Corthay-Durrer	Anne Claude	1				Madame	Oreiller	Marie	1		
Monsieur	Corthay	Anthony	1				Madame	Leijonhufvud	Ebba			à valider en décembre
Madame	Daragon	Leyla			à valider en décembre		Madame	Pembe Tornay	Colette	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1				Monsieur	Perrraudin	Florian	1		
Monsieur	Délitroz	Gabriel	1				Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Monsieur	Deslarzes	Frédéric	1				Monsieur	Rossoz	Sébastien		1	
Madame	Deslarzes	Sophie	1				Monsieur	Roux	François			1
Madame	Egger	Caroline	1				Monsieur	Saillen	Lionel	1		
Monsieur	Egger	Nicolas		1			Monsieur	Tellen	Dominique		1	
Monsieur	Farquet	Claude	1				Monsieur	Terrettaz	Cédric	1		
Madame	Farquet	Sarah	1				Madame	Tristan	Martine	1		
Madame	Favre	Aurélie	1				Madame	Vaudan	Emily	1		
Monsieur	Fellay	Guillaume	1				Madame	Vaudan	Fanny	1		
Monsieur	Fellay	Léonard	1				Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Monsieur	Fellay	Sébastien	1				Monsieur	Veuthey	François	1		
Monsieur	Fellay	Simon		1			Madame	Vincent	Angeline	1		
Monsieur	Fournier	Romain	1				Centre - JFCS - Céline Del Sordo					

27202251

Démissionnaires

497157

PLR COGEST - Darbellay Jérôme - remplacé
PLR SSP - Martine Gailloud - remplacé
Centre - JFCS - Céline Del Sordo



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



CONSEIL GÉNÉRAL

22 NOVEMBRE 2023

MASTER PLAN TOURISME
&
STRATÉGIE MARKETING



PROCESSUS MASTER PLAN

02.2020

- Identification du besoin de réaliser un master plan (SDV)
- Important, mais pas prioritaire (réorganisation, covid, ...)

02.2021

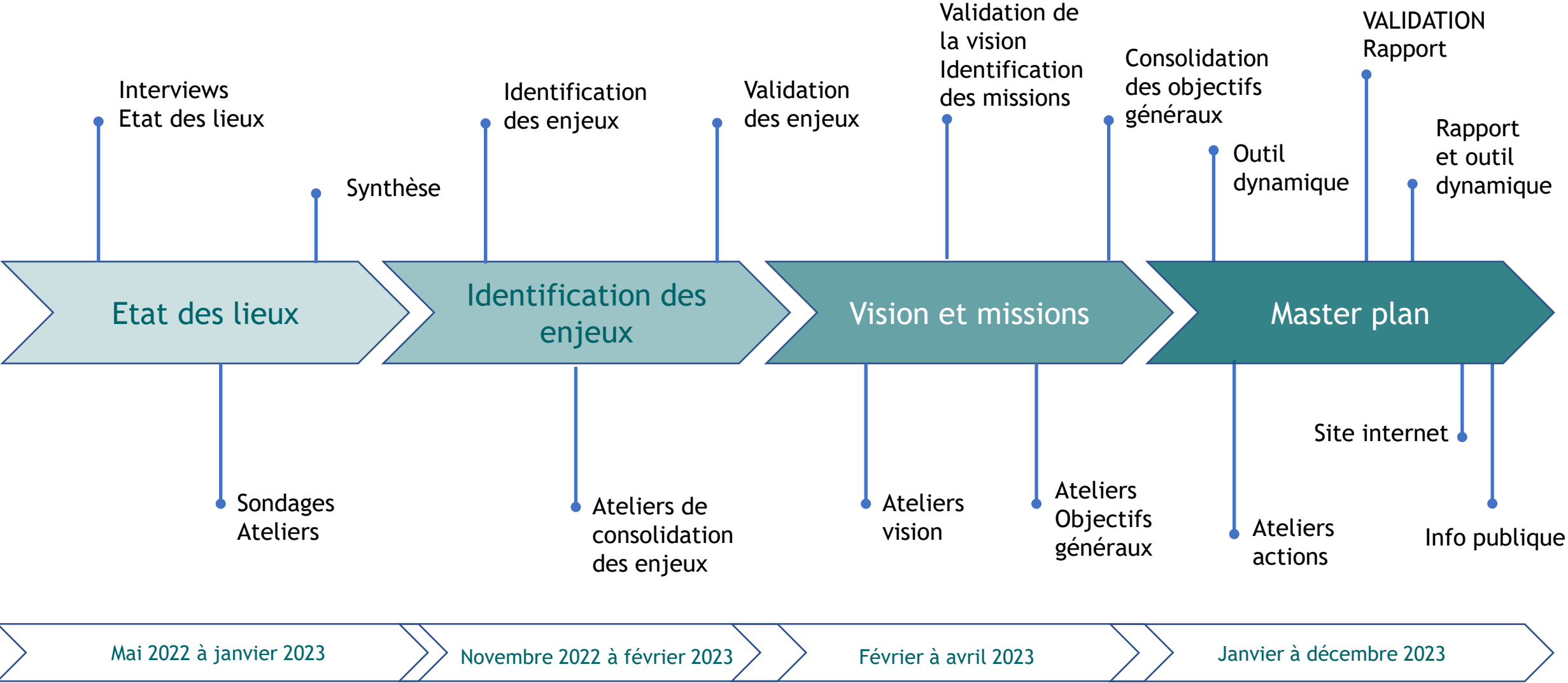
- Début du processus / Commune - Verbier Tourisme
- Comité de Pilotage - Entretiens

02.2022

- Choix du mandataire externe
- Structuration du processus

eufysia

PROCESSUS MASTER PLAN



UN MASTER PLAN EST UN INSTRUMENT ÉVOLUTIF QUI PERMET DE CLARIFIER LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET D'ASSURER LA COHÉRENCE DES ACTIONS (PUBLIQUES ET PRIVÉES) À MOYEN ET LONG TERME

- Le MASTER PLAN permet d'assurer une planification directrice en fixant les objectifs et les moyens sans avoir un caractère contraignant
- Il permet à l'ensemble des parties prenantes d'avoir une vision claire et transparentes des intentions de la Commune de Val de Bagnes, de Verbier Tourisme et des prestataires du tourisme
- Le MASTER PLAN fourni ainsi une base solide permettant à l'ensemble des acteurs d'orienter leurs actions dans un sens commun

OBJECTIF ET MANIÈRE DE L'ATTEINDRE



ÉVITER DES ERREURS



PROCESSUS



PROCESSUS PARTICIPATIF



15 séances du comité de pilotage
26 entretiens individuels
15 ateliers participatifs
3 sondages

ÉTAT DES LIEUX - ÉLÉMENTS INTERNES

FORCES

ENVIRONNEMENT

altitude, position, nature, neige, accessibilité, climat

SOCIAL

qualité de vie, qualité du bâti, cosmopolite, havre de paix

ECONOMIE

entreprenariat, dynamisme, multitude d'acteurs

GOVERNANCE

commune investie



POSITIONNEMENT

nom de Verbier, réputation

OFFRE

multiplicité de l'offre, 4 saisons, événements, domaine skiable

INFRASTRUCTURES

remontées mécaniques, écoles internationales, Transport le Châble - Verbier

PUBLIC CIBLE

diversité de la clientèle, clientèle jeune, fidélité, clientèle haut de gamme

FAIBLESSES

ENVIRONNEMENT

-

SOCIAL

logement personnel, trafic dans Verbier

ECONOMIE

synergie entre partenaires

GOVERNANCE

législation, procédures

POSITIONNEMENT

vision commune, absence sur certains marchés, 4 saisons



OFFRE

offre MICE, offre famille, offre hors ski
offre des ailes de saisons, accueil et restauration des remontées mécaniques

INFRASTRUCTURES

centre sportif, infrastructure MICE
infrastructures vélo

PUBLIC CIBLE

-

ÉTAT DES LIEUX - ÉLÉMENTS EXTERNES

OPPORTUNITÉS

ENVIRONNEMENT

changement climatique,
catastrophes naturelles

SOCIAL

vieillesse population,
changements habitants,
désintérêts des jeunes

ECONOMIE

coût énergie, instabilité économique,
géopolitique

GOVERNANCE

géopolitique, exigence des normes,
aménagement du territoire

POSITIONNEMENT

changement rapide des tendances

OFFRE

concurrence, incompatibilité DD,
changement climatique

INFRASTRUCTURES

Recours et bureaucratie

PUBLIC CIBLE

géopolitique, instabilité
économique



MENACES

ENVIRONNEMENT

changement climatique,
altitude neige

SOCIAL

qualité de vie, R2, mobilité

ECONOMIE

télétravail, diversification économie,
artisanat

GOVERNANCE

synergie

POSITIONNEMENT

télétravail, développement durable,
tourisme doux, bien être et santé

OFFRE

4 saisons, VTT et vélo, ski alpinisme,
patrimoine et terroirs, randonnée

INFRASTRUCTURES

création de lits

PUBLIC CIBLE

tourisme de proximité, marché
frontalier



/ TERRITOIRE

Territoire, nature et paysages

Le paysage constitue la force principale de la destination, il s'agit de préserver ses qualités et sa beauté, qui contribuent au bien vivre des habitants de la Commune.

La Commune de Val de Bagnes présente également une diversité culturelle qui fait une de ses forces.

Société

Les enjeux au niveau des habitants reposent sur plusieurs éléments clés, à savoir:

- mieux les impliquer dans les processus de gestion du tourisme,
- préserver une habitabilité de la commune pour les locaux et pour les travailleurs du tourisme,
- et conserver, développer et cultiver la qualité de vie.

Economie

L'économie sur la Commune a été reconnue comme très dynamique, il s'agit de conserver cet élan et de permettre aux acteurs locaux de profiter de l'évolution touristique..

Gouvernance

Le système de gouvernance est reconnu comme bon et efficace, il faut pouvoir continuer dans une dynamique de collaboration tout en renforçant la participation des jeunes, des habitants et des nouveaux résidents dans la recherche de solution et dans les processus de décision.

/ TOURISME

Positionnement et promotion

La destination «Verbier» touche l'ensemble de la Commune de Val de Bagnes. Il s'agit de valoriser une destination au cœur de l'Europe, en renforçant les dimensions «nature» et «durable», en mettant en avant la culture et le patrimoine tout en restant positionné comme destination de ski.

Offres

Les défis sont multiples. La qualité doit être maintenue et améliorée. Les offres 4 saisons doivent être consolidées, voir développées et les familles doivent être mieux considérées dans cette évolution. La fête et l'après-ski restent au cœur du positionnement, il est fondamental de conserver l'offre en la matière.

Infrastructures

Les remontées mécaniques sont la colonne vertébrale de la destination, il faut veiller à en conserver la pérennité et améliorer la qualité du service. Les infrastructures sportives et de loisirs doivent suivre les tendances et les demandes.

Hôtes et publics cibles

L'arrivée en station doit être améliorée, tant au niveau transports publics que véhicules privés. De même l'expérience en station et dans les villages doit permettre de laisser plus d'espace aux piétons et réduire la présence des voitures. Il faut également renforcer la qualité de l'accueil de nos hôtes et veiller à leur fidélisation.

objectif

ambition

**/ DEVENIR UNE RÉFÉRENCE DES
DESTINATIONS DE MONTAGNE DU
TOURISME DURABLE ET 4 SAISONS**

orientation
qualitative

Orientation
quantitative

/ NOTRE ENGAGEMENT POUR LE TOURISME

Nous, l'ensemble des acteurs de la destination Verbier – Val de Bagnes, nous nous engageons pour un développement touristique qui:

- propose à nos hôtes des expériences touristiques de **qualité, innovantes et inspirantes** tout au long de l'année.
- privilégie la **qualité de vie des habitants** et favorise **l'économie locale** tout en préservant nos qualités environnementales et paysagères, ainsi que notre biodiversité.

A travers ces engagements, nous visons à **devenir une référence des destinations de montagne** pour un tourisme respectueux de ses habitants, de ses acteurs économiques, de son patrimoine communal et bourgeoisie, de ses paysages et de son environnement.

AXES DE RÉALISATION

ÉCONOMIE, EMPLOI ET FORMATION

DURABILITÉ

INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ

OFFRE, ACCUEIL ET QUALITÉ

MARKETING ET PROMOTION



AXES DE RÉALISATION - OBJECTIFS

ECONOMIE, EMPLOIS ET FORMATION

- Renforcer les collaborations entre les parties prenantes
- Consolider l'attrait fiscal et parafiscal
- Soutenir et promouvoir la production agricole locale
- Améliorer les conditions cadres pour les acteurs du tourisme
- Encourager et soutenir la formation dans les métiers du tourisme

INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ

- Dimensionner les infrastructures aux ambitions de la destination
- Favoriser une mobilité durable qui garantisse l'accessibilité à l'ensemble du territoire
- Consolider et compléter l'offre en transports publics

MARKETING ET PROMOTION

- Passer d'une station à une marque forte, partagée et dont chacun est fier
- Favoriser la préférence de la marque à travers la fidélisation
- Incarner une destination indépendante des saisons
- Booster l'événementiel comme renforcement de la marque et accélérateur du remplissage
- Adapter notre développement aux ambitions de la destination

DURABILITÉ

- Préserver le patrimoine naturel et culturel
- Mettre en place une politique touristique durable
- Renforcer l'intégration et les liens entre les habitants et le tourisme
- Réaliser un urbanisme durable qui réponde aux besoins du tourisme
- Asseoir l'offre sanitaire

OFFRE, ACCUEIL ET QUALITÉ

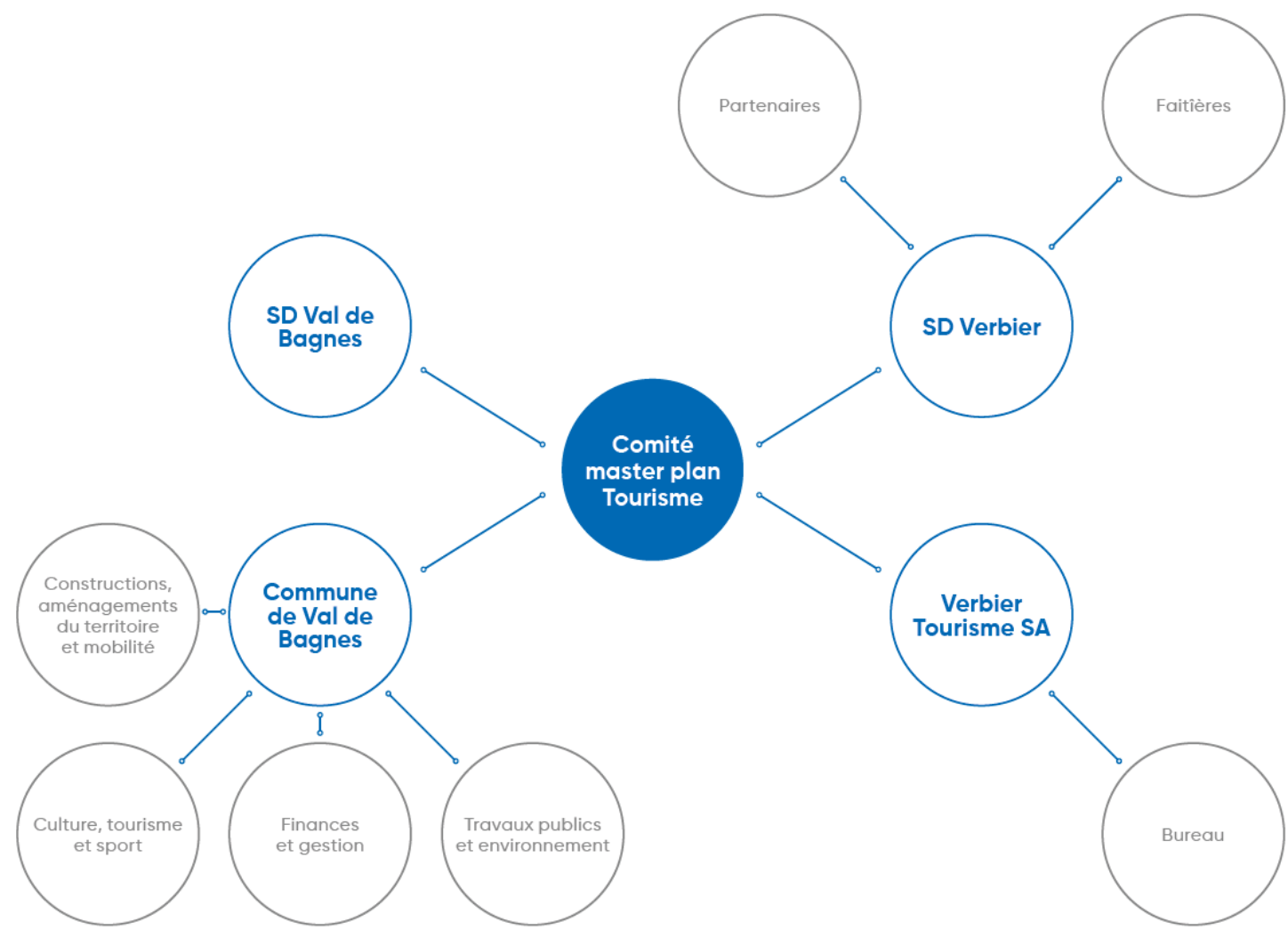
- Renforcer les offres existantes en favorisant le lissage géographique et 4 saisons
- Soutenir la création de nouvelles offres en respectant les critères de capacité et durabilité
- Renforcer l'accueil et la qualité
- Valoriser le patrimoine culturel et artistique



MASTER PLAN $\neq$ OREILLER DE PARESSE



SUIVI & ÉVOLUTION DU MASTER PLAN



SUIVI DES PROJETS - ORGANISATION & OUTIL

COMMUNE DE VAL DE BAGNES

Master Plan Tourisme

VERBIER
PURE ENERGY

Orientation stratégique

Objectifs généraux

Axes de réalisation

Contacts

En cours de réalisation

☒ 2023

☒ 2024

☐ 2025

☐ 2026

☐ 2027

Priorités

O3

Durabilité

AR3.1

Préserver le patrimoine naturel et culturel

PLEn.01.1

Projets de biodiversité

Origine

Commune VDB

Responsabilité

Descriptif	Suivi	Indicateurs	Parties prenantes
Projets de biodiversité 2021 - 2024, En cours Budget approximatif: CHF 100'000 [Etat décembre 2021] : Le dicastère "Travaux publics et environnement" a entrepris depuis plusieurs années une politique d'entretien du réseau routier visant à favoriser la biodiversité. L'entretien différencié des talus routiers qui se pratiquait à Bagnes a été étendu au territoire de l'ancienne commune de Vollèges en 2021. Cette gestion consiste à adapter les périodes de fauche en fonction des altitudes et des expositions des talus de route afin de permettre aux espèces d'accomplir leur cycle de reproduction. Une quinzaine d'hôtels à insectes ont également été fabriqués en 2021 et posés dans les alentours des différents villages. Lors de travaux de génie civil, l'ensemencement des accotements routiers se fait dorénavant avec des semis indigènes pour augmenter la biodiversité de ces surfaces. [1er semestre 2022] : Une dizaine d'hôtels à insectes ont à nouveau été fabriqués pour être posés sur l'ancienne commune de Vollèges. 2 ruches ont également été fabriquées et seront posées sur une parcelle communale située entre Le Cotterg et Vollèges. Les nuclées arriveront courant mai et le premier miel estampillé "Commune de Val de Bagnes" sera dégusté à l'automne 2022. Une prairie fleurie de 1200 m2 sur une parcelle bourgeoisiale a été semée en avril avec des écotypes indigènes. Elle se situe à proximité du dépôt des travaux publics de Versegères et arrivera à maturité et à un certain équilibre en 2026. Une étude sur la revitalisation des cours d'eau (Dranse de Bagnes) a été lancée.			

RELATION axes de réalisation :

☐ AR1.1 Tenir à jour le Master Plan

☐ AR1.2 Cultiver la dynamique participative

☐ AR1.3 Informer l'ensemble des parties prenantes des évolutions du Master Plan

☐ AR2.1 Renforcer la collaboration entre les parties prenantes

☐ AR2.2 Conserver l'attrait fiscal et parafiscal

☐ AR2.3 Soutenir et promouvoir la production agricole locale

☐ AR2.4 Améliorer les conditions cadres pour les acteurs du tourisme

☐ AR2.5 Encourager et soutenir la formation dans les métiers du tourisme

☒ AR3.1 Préserver le patrimoine naturel et culturel

☐ AR3.2 Mettre en place une politique touristique durable

☐ AR3.3 Renforcer l'intégration et les liens entre les habitants et le tourisme

☐ AR3.4 Réaliser un urbanisme durable qui réponde aux besoins du tourisme

☐ AR3.5 Asseoir l'offre sanitaire

☐ AR4.1 Dimensionner les infrastructures aux ambitions de la destination

☐ AR4.2 Favoriser une mobilité durable qui garantisse l'accessibilité à l'ensemble

☐ AR4.3 Consolider et compléter l'offre en transports publics

☐ AR5.1 Renforcer les offres existantes en favorisant le lissage géographique et 4

☐ AR5.2 Soutenir la création de nouvelles offres en respectant les critères de capa

☐ AR5.3 Renforcer l'accueil et la qualité

☐ AR5.4 Valoriser le patrimoine culturel et artistique

☐ AR6.1 Passer d'une station à une marque partagée

☐ AR6.2 Incarner une destination indépendante des saisons

☐ AR6.3 Booster l'événementiel comme renforcement de la marque et accélérat

☐ AR6.4 Favoriser la préférence à travers le data driven marketing et la fidélisatio

INDICATEURS Commune :

Plan de législature

Défi

Priorité

A vocation touristique

Service communal

Nombre emploi prévu

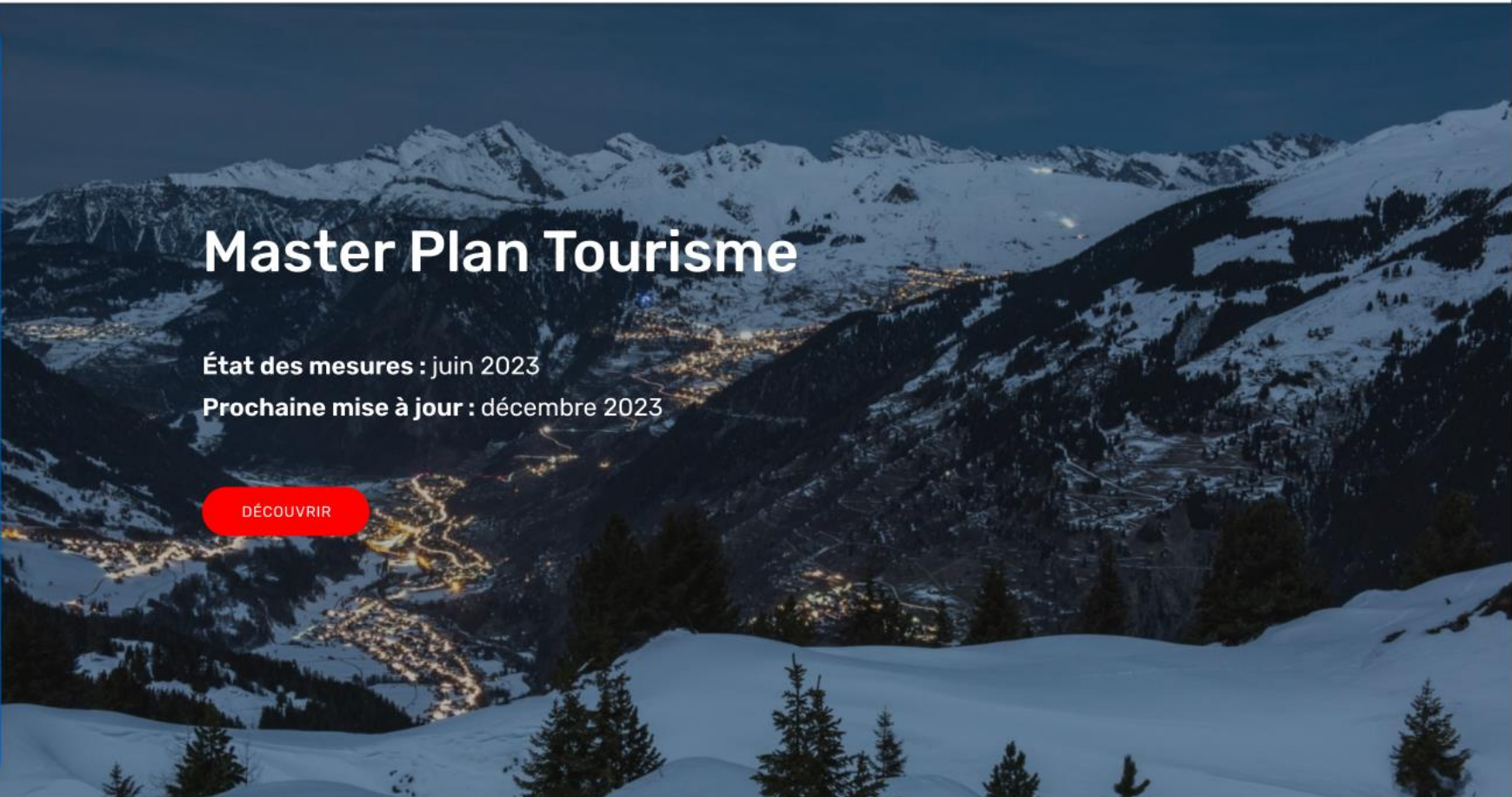
VERBIER
VAL DE BAGNES



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES







Master Plan Tourisme

État des mesures : juin 2023
Prochaine mise à jour : décembre 2023

DÉCOUVRIR

FR

SUIVI DES PROJETS - COMMUNICATION



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



ECONOMIE, EMPLOIS ET FORMATION



FR

?

↓

⌵

Axes de réalisation

☒ Economie, emplois et formations

☐ Durabilité

☐ Infrastructures et mobilités

☐ Offre, accueil et qualité

☐ Marketing et promotion

☐ Suivi du Master Plan et communication

Status

☐ Non commencé

☒ En cours

☐ Terminé

Parties prenantes

☒ Verbier Tourisme SA

☒ Commune Val de bagnes

☒ Projet identifié Master Plan

ARTICLES

RENFORCER LA COLLABORATION ENTRE LES PARTIES PRENANTES

Projets de biodiversité

2023 - 2024

EN COURS

ECONOMIE, EMPLOIS ET FORMATION

VERBIER TOURISME SA

1er semestre 2023

Le service culturel a défini le programme architectural et l'étude de faisabilité a été poursuivie par les architectes

2ème semestre 2023

Le projet est intégré dans les réflexions générales sur les aménagements publics du Châble. Un groupe de travail a évalué les emplacements proposés par l'étude de faisabilité. En 2023, une étude sera faite sur les publics cibles des institutions culturelles communales.

1er semestre 2024

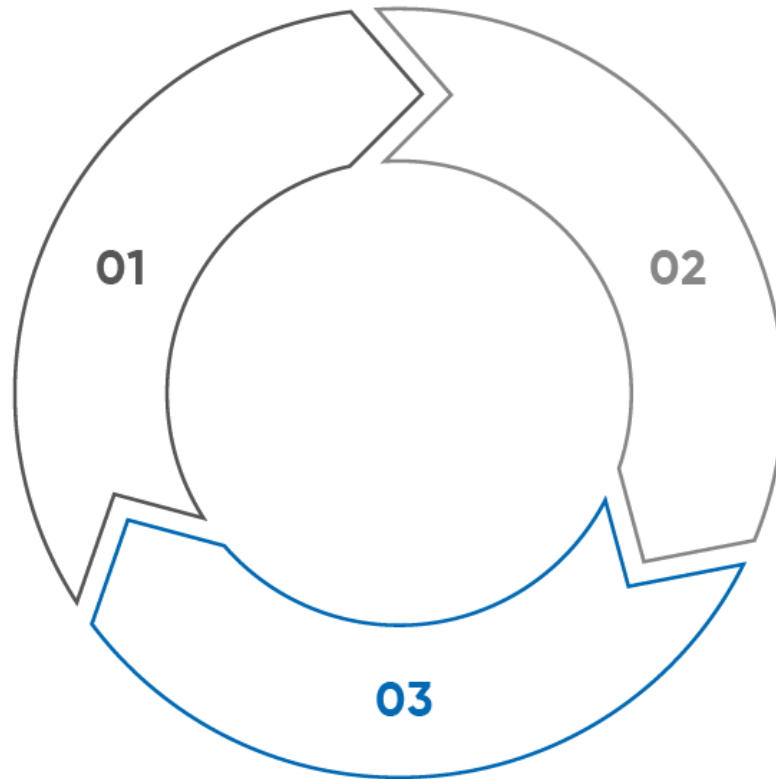
La commune est labélisée « commune de montagne - jeunesse notre avenir ». Grâce à l'action et la coordination de l'ASDE, notre commune a obtenu ce label en août 2022. Par ce label, la commune s'engage à suivre et travailler sur les « éléments mis en avant » issus de la réflexion des jeunes des communes labélisées. Les thématiques soulevées cette année sont : les logements abordables pour les jeunes dans nos communes, la mobilité et les offres d'emplois.

Centre sportif

2023 - 2025



PLAN D'ACTION - UN PROCESSUS DYNAMIQUE



01 ENJEUX

Analyse de la situation afin de déterminer l'évolution des enjeux et d'identifier si de nouveaux enjeux apparaissent.

02 PROJETS

Identification des projets à réaliser ou à faire évoluer au regard avec l'évolution des enjeux.

03 EVALUATION

Evaluation des projets en relation avec indicateurs et les objectifs du Master Plan

STRATÉGIE MARKETING



STRATÉGIE MARKETING

2014

Création de la stratégie
Processus collaboratif

- Verbier promotion
- Partenaires touristiques
- Young & Rubicam

2022

Adaptation à l'évolution des
tendances et aux
orientations stratégique et
opérationnelles de la
destination

- Verbier Promotion
- SDV - SDVB - Commune
- Agence Alps



/ LE MARKETING DE DESTINATION

Le marketing ne se limite pas à la promotion, **il concerne toute la chaîne de services**, des publicités à la manière dont on apporte une plus-value aux activités (grâce à une ambiance, une mise en scène, un story telling, ...).

L'expérience des clients avec une prestation doit être cohérente et attractive à chaque étape pour garantir son succès, lequel induira leur satisfaction, des commentaires positifs, des recommandations et potentiellement leur fidélisation.

Au niveau d'une destination touristique, une cohérence est à avoir entre tous les prestataires, afin que les clients ressentent l'état d'esprit «Verbier – Val de Bagnes» durant tout leur séjour/visite. C'est la somme des expériences vécues qui en fera une réussite, chaque prestataire contribuant ainsi au succès de la destination.

Notre mission collective est de faire vivre à nos visiteurs des expériences qui vont au-delà de leurs attentes.

NOTRE DÉFINITION DU «STYLE» DE LA DESTINATION

ATTRIBUTS RATIONNELS

Notre destination est une terre de contrastes qui réconcilie les paradoxes toute l'année, une destination avec un haut niveau de qualité (premium) et un accès aisé, tant au niveau des contacts humains que géographiques

BÉNÉFICES FONCTIONNELS

Elle offre la possibilité de vivre des expériences sportives, sociales et culturelles nouvelles, inédites et totalement différentes, dans la même journée, dans un cadre naturel et premium

BÉNÉFICES ÉMOTIONNELS

Elle procure une énergie et une stimulation qui décuplent les facultés, performances et sensations de chacun sur les plans physique, émotionnel et aspirationnel

PERSONNALITÉ

Elle est passionnée, créative, rebelle, contrastée, aventurière, active, ouverte et jeune d'esprit, amicale et attachante

VALEURS

Audace, aventure, liberté, dynamisme, excellence, proximité, sincérité, réconciliation des paradoxes

POSITIONNEMENT

THIS IS VERBIER.

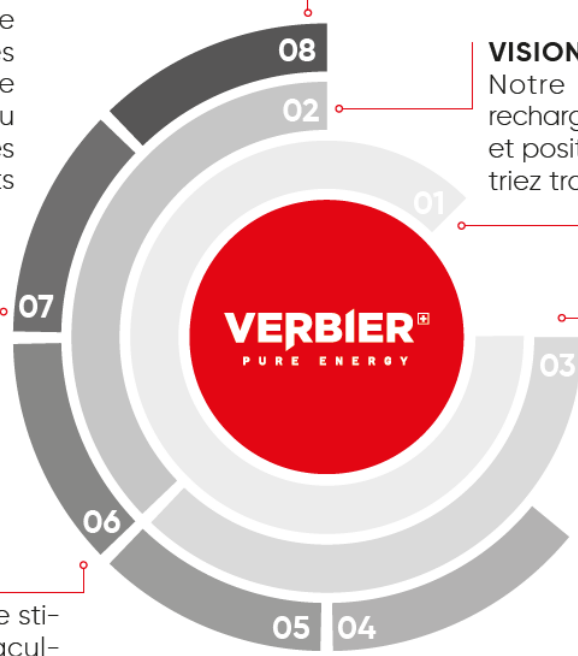
Un monde d'exception qui cultive les différences et où chacun peut se réaliser.

VISION

Notre objectif est de vous recharger en énergie inspirante et positive pour que vous rentriez transformés

MISSION

Nos différences nous unissent et nous permettent de faire vivre à nos visiteurs des expériences qui vont au-delà de leurs attentes et les aident à se dépasser



LA MARQUE «VERBIER PURE ENERGY»

TENDANCES DE CONSOMMATION



POSITIONNEMENT



ESSENCE DE LA MARQUE

01

RUPTURE

Le tourisme doit casser le rythme de la vie quotidienne. Nous devons proposer des moments de break pendant leur séjour.

02

RETRouvailles

Les touristes ont besoin de se recentrer autour de leurs proches (amis, familles, communautés)

03

RESSOURCEMENT

Les vacances sont devenues un espace-temps où l'on se guérit des maux de la vie moderne (promiscuité, bruit, stress, pollution, isolement,...)

04

RETOUR À LA NATURE

Les touristes ont besoin d'être immergés dans un environnement naturel exceptionnel, simple et accessible.

05

RÉASSURANCE

Les touristes ont besoin d'être accompagnés tout au long de leur voyage. La destination doit valoriser ses preuves d'engagements envers son territoire et ses clients, et bannir les contraintes.

THIS IS VERBIER

Un monde
d'exception qui
cultive les
différences et où
chacun peut se
réaliser



Verbiér Pure Energy. Une marque qui crée du sens et qui parle à la tête, au cœur, au corps et avec style.

NOS AXES STRATÉGIQUES



**PASSER D'UNE STATION À UNE MARQUE FORTE,
PARTAGÉE ET DONT CHACUN EST FIER**



**ADAPTER NOTRE DÉVELOPPEMENT AUX AMBITIONS
DE LA DESTINATION**



**FAVORISER LA PRÉFÉRENCE DE LA MARQUE À TRAVERS
LA FIDÉLISATION**



**INCARNER UNE DESTINATION INDÉPENDANTE
DES SAISONS**



**BOOSTER L'ÉVÉNEMENTIEL COMME RENFORCEMENT
DE LA MARQUE ET ACCÉLÉRATEUR DU REMPLISSAGE**

COMMENT TOUS DEVENIR ACTEURS ?

01 Comment mon action permet-elle de faire vivre la marque ?

En quoi mon action exprime-t-elle : l'audace, la liberté, l'excellence, la différenciation avec mes concurrents, l'aventure...?

02 Comment rendre mon action unique et permettant de faire vivre une expérience ?

Mon service est-il une expérience ? Permet-il à mon client de se recharger en énergie positive ? Que crée-t-il comme souvenirs ? Mon expérience est-elle personnalisée ? Quel lien a-t-elle avec le territoire, et quel lien crée-t-elle avec mon client ?

03 Comment mon action peut-elle servir à développer l'image de Verbier sur l'ensemble de nos moyens de promotion ?

La marque n'est pas qu'un logo, même s'il est important que nous puissions tous l'afficher. Nos objectifs principaux sont de faire vivre la marque et de la faire connaître. Il est donc nécessaire de créer du contenu qui puisse être diffusé sur les différents médias et bénéficier à l'ensemble du territoire. Ainsi, mon action doit permettre de développer un contenu aligné sur les valeurs de la marque, afin de créer de la cohérence entre les actions de promotion des différents acteurs.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



DO
MARKETING.

BUT MAKE IT
VERBIER

02 Planification financière 2024-2028

- Contexte et principes appliqués
- Investissements
- Recettes fiscales
- Récapitulation du fonctionnement
- Tableau des résultats
- Conclusion

1 Contexte et principes appliqués

Principes appliqués

- Mise au vert du Conseil municipal en février 2023 pour une priorisation des investissements
- Planification faite par les directeurs opérationnels dans le cadre du budget
- Priorisation des investissements
- Appui/services spécifiques (Sogesa (p.e.))
- Appréciation raisonnable des revenus (recettes fiscales)
- Adaptation / Correction des éléments à caractère non récurrents
- Cohérence avec les planifications financières précédentes

1 Contexte et principes appliqués

2 Investissements

Investissements « lourds »

Aménagement Curala

	Planif 2024-2031	budget 2023	=> cptes 2022	total
TMR				
gare TMR	-		12'000'000.00	12'000'000.00
halle des bus			5'000'000.00	5'000'000.00
sous total gare tmr	-	-	17'000'000.00	17'000'000.00
Curala				
Parking Curala	33'900'000.00		-	33'900'000.00
Aménagements extérieurs ?	8'000'000.00			8'000'000.00
Parking St Marc	9'100'000.00		400'000.00	9'500'000.00
Etudes déjà soumises au CG	1'300'000.00	-	1'700'000.00	3'000'000.00
Bâtiments SIB (etudes + travaux)	14'900'000.00	100'000.00		15'000'000.00
ss total curala	67'200'000.00	100'000.00	2'100'000.00	69'400'000.00
Route et cours d'eau				-
Pont de service	1'850'000.00		50'000.00	1'900'000.00
Route de déviation	7'850'000.00	50'000.00	100'000.00	8'000'000.00
sous total rte et cours d'eau	9'700'000.00	50'000.00	150'000.00	9'900'000.00
Total aménagement Curala	76'900'000.00	150'000.00	19'250'000.00	96'300'000.00

Investissements « lourds »

Décision CG	Salle Omnisport	Piscine, restaurant, fitness	Etape 3	Extérieur	TOTAL
septembre 2011	19.5	24.3	1.0		44.8
juin 2019		14.5	-1.0		13.5
septembre 2023		31.7		10.0	41.7
<i>plus tard (estimation)</i>			50.9		50.9
INVESTISSEMENT BRUT	19.5	70.5	50.9	10.0	150.9
Dépenses brutes à ce jour	19.5	11.5			31.0
Solde disponible	0.0	59.0	50.9	10.0	119.9
Assurances		-10.3	-10.3		-20.6
INVESTISSEMENT NET	19.5	60.2	40.6	10.0	130.3

Investissements « lourds » (suite)

Centre sportif

	Planif 2023-2030	budget 2022	=> cptes 2021	total
nouveau centre sportif	détaillé ci-dessous		31'413'070.66	31'413'070.66
mise en conformité			3'763'068.71	3'763'068.71
bâtiment DE sinistré	63'000'000.00	7'000'000.00		70'000'000.00
Patinoire sinistrée	20'900'000.00			20'900'000.00
Extension possible Log & MICE	30'000'000.00			30'000'000.00
	113'900'000.00	-	-	120'900'000.00
Indemnités assurance			-20'916'654.97	-20'916'654.97
(portées au bilan en revenus différés)				
Total Centre sportif	113'900'000.00	-	14'259'484.40	135'159'484.40

Investissements présentés

Commune de Val de Bagnes

Lieu	Affectation	Remarques	Investissement total 2024--2031	Recettes / subventions	Investissements nets 2024-2028	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et exercices suivants
<u>Parking Curala, Saint-Marc et Ermitage</u>											
Le Châble	Aménagements zone Curala	parkings St Marc et Curala, zone TMR, etc.	51'000'000		9'500'000				5'700'000	3'800'000	41'500'000
Le Châble	Aménagements zone Curala	Bâtiment de la télécabine	14'900'000		900'000		300'000	300'000	300'000		14'000'000
	Parking de St Marc	études	200'000		200'000		200'000				
	Place Curala	études et frais complémentaires => mise enquête	1'300'000		1'300'000	300'000	400'000	300'000	300'000		
Vallée	Route de contournement + pont de service		9'700'000		1'850'000			1'850'000			7'850'000
Verbier	Parking de l'Ermitage	200 places	9'000'000		9'000'000		1'000'000	7'000'000	6'000'000	-5'000'000	
<u>Ecoles et bâtiments</u>											
Le Châble	Bâtiment du CO	travaux de sécur. et transformation	4'790'000	600'000	4'190'000		200'000	3'000'000	1'590'000	-600'000	
Villette	Nouveau centre scolaire et salle de gym.	subv. 30 %	25'600'000	3'600'000	17'000'000		1'000'000	1'000'000	5'000'000	10'000'000	5'000'000
Versegères	Nouveau centre scolaire		120'000		120'000	120'000					
	Réaffectation anciennes écoles	Champsec, Lourtier, Sarreyer	100'000		100'000		50'000		50'000		
Verbier	Chalet Orny	démolition et reconstruction	6'000'000		6'000'000	600'000	3'000'000	2'400'000			

Investissements présentés

Commune de Val de Bagnes

Lieu	Affectation	Remarques	Investissement total 2024--2031	Recettes / subventions	Investissements nets 2024-2028	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et exercices suivants
<u>Sécurité</u>											
	Bâtiment de la sécurité		20'000'000	3'000'000	17'000'000	1'200'000	3'000'000	7'500'000	5'300'000	20'000'000	3'000'000
<u>Culture et Sport</u>											
	Centre Culturel		7'400'000		400'000					400'000	7'000'000
	FC Bagnes	soutien projets de transformations	4'500'000		4'500'000		3'000'000	1'500'000			
Le Châble	grange Bircher	développement d'espace de co-working	3'300'000		3'300'000	300'000	1'000'000	2'000'000			
Bruson	Maison de la raclette		6'000'000		6'000'000		500'000	2'000'000	2'000'000	1'500'000	
<u>Centre sportif</u>											
Verbier	Centre sportif	transformations	63'000'000		63'000'000	13'000'000	18'000'000	18'000'000	14'000'000		
Verbier	Centre sportif	Etape 3, reconstruction	50'980'000		8'580'000	80'000	500'000	1'000'000	2'000'000	5'000'000	42'400'000
<u>Mayens de Bruson</u>											
	Domaine des Mayens de Bruson		7'882'500		5'757'500		4'370'000	1'387'500			2'125'000
<u>Routes et cours d'eau</u>											
Villette	Route de contournement	part Bagnes = 85% des 30% (subv. VS 70%)	13'000'000								13'000'000
Verbier	Routes		12'860'000		11'010'000	2'280'000	2'310'000	2'340'000	2'040'000	2'040'000	1'850'000
Vallée	Routes		23'650'000		22'150'000	4'500'000	4'500'000	4'500'000	4'500'000	4'150'000	1'500'000

Investissements présentés

Commune de Val de Bagnes

Lieu	Affectation	Remarques	Investissement total 2024--2031	Recettes / subventions	Investissements nets 2024-2028	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et exercices suivants
<u>Eaux potables et eaux usées</u>											
	Cours d'eau et divers	remise en état	12'915'000		11'145'000	1'600'000	3'775'000	2'180'000	1'820'000	1'770'000	1'770'000
	Réseau eau potable		26'420'000		23'420'000	3'785'000	4'115'000	6'340'000	6'340'000	2'840'000	3'000'000
	Aduction d'eau Verbier (Louvie, aqueduc et Ruinettes)		1'920'000		1'920'000	640'000	640'000	320'000	320'000		
	Réseau égouts		22'098'000		19'098'000	4'503'000	4'565'000	3'810'000	3'110'000	3'110'000	3'000'000
	PGEE		1'501'500		1'501'500	500'500	500'500	250'250	250'250		
<u>Prêts (et/ou cautionnement)</u>											
	Prêts et/ou cautionnement		11'550'000		11'550'000	11'550'000	----- Suite reprise dans le tableau final -----				
TOTAUX			411'687'000	7'200'000	260'492'000	46'158'500	56'925'500	68'977'750	60'620'250	29'010'000	143'995'000

- 1 Contexte et principes appliqués
 - 2 Investissements
 - 3 **Recettes fiscales**
-

Recettes fiscales

		2024	2025	2026	2027	2028
	Budget	1	1	1	1	1
	Taux d'indexation	173%	173%	173%	173%	173%
9	Finances et Impôts	88'617'000	89'246'000	88'898'000	90'221'000	91'340'000
90	Impôts	80'417'000	81'546'000	82'198'000	83'521'000	84'640'000
900	Impôts personnes physiques	72'942'000	73'930'000	74'437'000	75'611'000	76'578'000
901	Impôts personnes morales	7'815'000	7'956'000	8'101'000	8'250'000	8'402'000
909	Impôts extraordinaires	-340'000	-340'000	-340'000	-340'000	-340'000
92	Péréquation financière	-8'048'000	-8'548'000	-8'548'000	-8'548'000	-8'548'000

- 1 Contexte et principes appliqués
 - 2 Investissements
 - 3 Recettes fiscales
 - 4 **Récapitulatif du fonctionnement**
-

Récapitulatif du fonctionnement

Commune de Val de Bagnes

RECAPITULATION

		2024			2025			2026			2027			2028	
		Charges	Revenus	taux croissance	Charges	Revenus	taux croissance	Charges	Revenus	taux croissance	Charges	Revenus	taux croissance	Charges	Revenus
0	Administration générale	18'578'700	1'409'500	-0.52%	18'482'874	1'282'585	0.84%	18'327'446	1'295'812	0.02%	18'330'937	1'309'183	1.20%	18'551'780	1'322'699
	Excédent de revenus / charges		17'169'200	0.18%		17'200'289	-0.98%		17'031'634	-0.06%		17'021'754	1.22%		17'229'081
1	Sécurité publique	8'372'700	1'821'000	-0.1%	8'360'886	1'834'870	1.16%	8'458'150	1'848'879	1.17%	8'556'858	1'863'027	1.17%	8'657'032	1'877'318
	Excédent de revenus / charges		6'551'700	-0.39%		6'526'016	1.28%		6'609'271	1.28%		6'693'830	1.28%		6'779'714
2	Formation	7'650'150	564'000	0.39%	7'680'164	482'285	0.40%	7'710'952	483'078	0.41%	7'742'201	483'879	0.41%	7'773'920	484'687
8	Economie publique	17'072'700	17'465'550	-28.25%	12'249'738	13'137'316	-7.58%	11'320'827	12'684'574	0.64%	11'392'981	12'632'331	1.52%	11'566'219	12'580'592
	Excédent de revenus / charges	392'850		125.93%	887'578		53.65%	1'363'748		-9.12%	1'239'350		-18.15%	1'014'374	
9	Finances et Impôts	11'349'000	100'002'000	-0.04%	11'345'000	100'891'000	0.0%	11'345'000	100'543'000	0.0%	11'345'000	101'866'000	0.0%	11'345'000	102'985'000
	Excédent de revenus / charges	88'653'000		1.01%	89'546'000		-0.39%	89'198'000		1.48%	90'521'000		1.24%	91'640'000	
	Totaux	123'046'850	142'175'100	-3.79%	118'384'570	138'702'550	-0.56%	117'724'975	138'092'904	0.18%	117'931'721	139'556'690	0.71%	118'763'354	140'818'930
	Marge d'autofinancement	19'128'250		6.22%	20'317'980		0.25%	20'367'930		6.17%	21'624'969		1.99%	22'055'576	

- 1 Contexte et principes appliqués
 - 2 Investissements
 - 3 Recettes fiscales
 - 4 Synthèse du fonctionnement
 - 5 **Tableau des résultats**
-

Commune de Val de Bagnes

INVESTISSEMENTS NETS

	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et exercices suivants
0 Administration générale	8'343'000	10'040'000	18'970'000	21'070'000	10'580'000	62'635'000
1 Sécurité publique	2'458'900	4'112'000	8'568'000	6'335'000	805'000	883'000
2 Enseignement et formation	0	0	0	0	0	0
3 Culture, loisirs et culte	13'705'000	22'600'000	23'875'000	19'080'000	7'225'000	50'600'000
4 Autres dépenses de santé	66'000	0	0	0	0	0
5 Prévoyance sociale	60'000	0	0	0	0	0
7 Protection et aménagement de l'environnement	2'600'000	5'570'000	2'307'500	1'450'000	320'000	5'145'000
8 Economie publique	1'543'700	1'620'000	1'620'000	675'000	675'000	675'000
Travaux publics	11'030'000	12'485'000	12'570'000	10'450'000	9'650'000	27'850'000
Altis	12'775'500	10'860'500	9'750'250	9'050'250	6'650'000	6'645'000
Investissements financiers	11'550'000	0	0	0	0	0
TOTAL	64'132'100	67'287'500	77'660'750	68'110'250	35'905'000	154'433'000
dont investissements "lourds" présentés	46'158'500	56'925'500	68'977'750	60'620'250	29'010'000	143'995'000

CHARGES INDUITES (par les investissements 2024-2028, sans les charges financières & amortissements, non calculées dans la planification du fonctionnement)

Charges des parkings (St Marc, Curala, Ermitage)					-160'000	-160'000
Maison communale		-92'500	-92'500	-92'500	-92'500	-92'500
Divers nouveaux abris PC			-10'000	-10'000	-10'000	-10'000
Centre sportif (coûts additionnels, nets)			-150'000	-350'000	-350'000	-350'000
Accompagnement projet Curala		-50'000	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000

REVENUS INDUITS (par les investissements 2023-2027)

Revenus des parkings (St Marc, Curala, Ermitage)					200'000	200'000
EVb - valorisation de l'eau (turbine rive gauche)			100'000	100'000	100'000	100'000
DDP Ecole Lémania		36'440	54'660	72'880	91'100	109'320
TOTAL REVENUS ET CHARGES INDUITS		-106'060	-147'840	-329'620	-271'400	-253'180



Commune de Val de Bagnes

Fonctionnement

REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les revenus induits)

	2024	2025	2026	2027	2028
0 Administration générale	1'409'500	1'282'585	1'295'812	1'309'183	1'322'699
1 Sécurité publique	1'821'000	1'834'870	1'848'879	1'863'027	1'877'318
2 Formation	564'000	482'285	483'078	483'879	484'687
3 Culture, loisirs et culte	1'521'000	1'527'955	1'534'980	1'542'074	1'549'240
4 Santé	0	0	0	0	0
5 Prévoyance Sociale	3'793'750	3'804'550	3'815'467	3'826'503	3'837'659
6 Trafic	2'010'800	2'024'408	2'038'152	2'052'034	2'066'054
7 Protection + aménagement environnement	13'587'500	13'717'581	13'848'963	13'981'658	14'115'681
8 Economie publique	17'465'550	13'137'316	12'684'574	12'632'331	12'580'592
9 Finances et Impôts	100'002'000	100'891'000	100'543'000	101'866'000	102'985'000

TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT	142'175'100	138'702'550	138'092'904	139'556'690	140'818'930
--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

taux de croissance

-2.44%

-0.44%

1.06%

0.90%

CHARGES DE FONCTIONNEMENT (sans les charges induites et les amortissements)

0 Administration générale	18'578'700	18'482'874	18'327'446	18'330'937	18'551'750
1 Sécurité publique	8'372'700	8'360'886	8'458'150	8'556'858	8'657'032
2 Formation	7'650'150	7'680'164	7'710'951	7'742'201	7'773'920
3 Culture, loisirs et culte	14'827'500	14'913'065	14'999'912	14'788'063	14'877'536
4 Santé	2'197'200	2'197'631	2'198'067	2'198'511	2'198'961
5 Prévoyance Sociale	12'200'700	12'284'447	12'369'449	12'435'727	12'543'299
6 Trafic	15'357'900	15'421'598	15'486'250	15'551'873	15'618'480
7 Protection + aménagement environnement	15'440'300	15'449'169	15'508'921	15'569'569	15'631'127
8 Economie publique	17'072'700	12'497'738	11'320'827	11'392'981	11'566'219
9 Finances et Impôts	11'349'000	11'345'000	11'345'000	11'345'000	11'345'000

TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	123'046'850	118'384'570	117'724'975	117'931'721	118'763'354
--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

taux de croissance

-3.79%

-0.56%

0.18%

0.71%

Tableaux des résultats



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Commune de Val de Bagnes

MARGE D'AUTOFINANCEMENT

E	C-D	Marge d'autofinancement avant revenus et charges induits	19'128'250	20'317'980	20'367'930	21'624'969	22'055'576
	B	Revenus et charges induits	0	-106'060	-147'840	-329'620	-271'400
F	E+B	MARGE D'AUTOFINANCEMENT (sans les frais financiers liés au investissements)	19'128'250	20'211'920	20'220'090	21'295'349	21'784'176
G		Charges financières induites par les investissements (intérêts des emprunts) 2.0%				-982'983	-1'902'342
H	F-G	MARGE NETTE D'AUTOFINANCEMENT	19'128'250	20'211'920	20'220'090	20'312'366	19'881'834

EXCEDENT / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT

	A	Investissements nets	64'132'100	67'287'500	77'660'750	68'110'250	35'905'000
	H	Marge nette d'autofinancement	19'128'250	20'211'920	20'220'090	20'312'366	19'881'834
I	H-A	EXCEDENT (+) / INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT	-45'003'850	-47'075'581	-57'440'660	-47'797'884	-16'023'166
		Disponibilités financières au 2.11.2022	97'335'663				
		Report de disponibilités / dettes		49'450'469	8'475'888	-49'149'144	-95'117'118
J		Part du fermage laissé à disposition de SEDRE SA	-632'985	-618'001	-603'372	-589'090	-575'145
		Part non monétaire du prêt à la Bourgeoisie (factures déjà payées à ce jour)	982'641				
		Remboursement / (octroi) de prêts par / (à) des tiers	519'000	6'719'000	419'000	2'419'000	419'000
		Remboursement des centimes tarifaires à Sèdre	-3'750'000				
K	J+I	DISPONIBILITES FINANCIERES AU 31.12 (+) ou RECOURS A L'EMPRUNT DURANT L'EXERCICE (-)	49'450'469	8'475'888	-49'149'144	-95'117'118	-111'296'429

SITUATION DE LA DETTE (+) ou disponibilités financières (-)

-49'450'469	-8'475'888	49'149'144	95'117'118	111'296'429
-------------	------------	------------	------------	-------------

selon planification au 22.11.2022

-34'077'125	24'369'742	73'786'263	99'868'598
-------------	------------	------------	------------

selon planification au 09.11.2021

25'510'175	72'225'651	96'675'884
------------	------------	------------

MARGE
D'AUTOFINANCEMENT

Dette

- 1 Contexte et principes appliqués
 - 2 Investissements
 - 3 Recettes fiscales
 - 4 Récapitulatif du fonctionnement
 - 5 Tableau des résultats
 - 6 **Conclusions**
-

6 Conclusions

- L'endettement est, en termes de montant, supportable eu égard à l'autofinancement prévisible et à la fortune communale.
- Cependant l'ampleur des montants nécessite une attention particulière notamment en cas de nouvelle dépense significative non budgétée ou en cas d'écart de fonctionnement budgétaire défavorable
- Une planification budgétaire réaliste et non pas agressive permet d'éviter des coupes drastiques dans les investissements
- Une telle planification financière est un outil de gestion nécessaire au vu des projets inventoriés.
- Une sélection des projets améliorerait l'endettement projeté



MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ

VERBIER INTERNATIONAL SCHOOL

Demande de crédit de CHF 320'000.- pour la prise en charge des travaux de micropieux

Contexte

Le Conseil général a approuvé le 15 décembre 2021 l'octroi d'un droit de superficie à Verbier International School pour la réalisation et l'exploitation d'une école privée, rue du centre sportif à Verbier.

L'autorisation de construire du projet a été délivrée par la Commission cantonale des constructions le 1^{er} septembre 2022.

Les travaux de construction de l'école ont débuté au printemps 2023.

Lors des travaux de terrassement, des venues d'eau importantes sont apparues et les études géotechniques ont montré que les caractéristiques du sous-sol à cet endroit ne permettent pas de réaliser le bâtiment sur des fondations superficielles.

Ce sont donc des fondations profondes, sous forme de micropieux, qui ont été réalisées afin d'assurer la stabilité du bâtiment.

Ces travaux ont renchéri le coût de construction de l'école de chf 320'000.- selon justificatif du bureau spécialisé en annexe.

Sur cette base, Verbier International School a sollicité la Commune pour entrer en matière sur les surcoûts correspondants.

Le Conseil municipal a évalué la situation en considérant :

- D'une part que le coût des micropieux pourra être déduit de la valeur de retour de l'immeuble à l'échéance du DDP.
- D'autre part que le soutien au développement des écoles internationales fait partie du plan de législature.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil municipal s'est montré favorable à une prise en charge des travaux de micropieux par la Commune.

Annexe

- Descriptif des coûts liés aux micropieux

Décision

Le Conseil municipal soumet à l'approbation du Conseil général une demande de crédit de CHF 320'000.- (nouvelle rubrique : 790.5040.123) pour la prise en charge des travaux de micropieux réalisés par Verbier International School, étant précisé que ces travaux ne seront pas comptabilisés dans la valeur intrinsèque de l'immeuble pour le retour à l'échéance du droit de superficie.

Commune de Val de Bagnes



Christophe Maret
Président



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général



MESSAGE DE LA MUNICIPALITE DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LA LAITERIE D'ETIEZ

Participation à la laiterie d'Etiez de CHF 517'000.- (rubrique comptable 811.5550.05)

Contexte

Dans le cadre de l'approbation des budgets 2021 de la nouvelle commune de Val de Bagnes, le Conseil général a validé la participation communale de CHF 1'800'000 pour la rénovation et l'extension de la laiterie d'Etiez. Celle-ci avait été validée préalablement par les Conseils communaux de Bagnes et de Vollèges en décembre 2020.

Courant 2022, suite au conflit russo-ukrainien, l'ensemble des marchés a subi une forte inflation et la laiterie d'Etiez a ainsi déposé une demande de soutien complémentaire. En date du 14 décembre 2022, le Conseil d'Etat a validé le renchérissement apprécié selon l'indice des prix à la construction de 2017 du projet de la laiterie d'Etiez et, au vu des circonstances internationales exceptionnelles de 2022, a décidé une aide financière à l'investissement sous la forme de subvention à fonds perdu CHF 266'753 pour la part cantonale et CHF 66'668 pour la part communale.

Développement

Suite à cette décision du canton, la Commune se devait de revoir sa position envers la laiterie d'Etiez.

De plus la Commune de Val de Bagnes a adopté au cours de l'année 2022 la directive sur les subventions agricoles qui fixe la part communale en fonction de celle du canton et non plus en fonction du coût du projet. Il est à noter que la directive parle de 120% pour un projet individuel et 150 % pour un projet commun. La laiterie étant une coopérative, c'est ce deuxième taux qui s'applique alors que la partie « agritourisme » bénéficie d'un subventionnement de 100% de la part cantonale.

Compte tenu de la nouvelle décision du canton, les alternatives suivantes étaient possibles :

1. détermination sur la subvention complémentaire décidée par le canton et la part communale qui en découle (on ne touche pas le passé, on adapte en fonction des coûts du renchérissement)
2. traitement de la subvention de la laiterie d'Etiez sur la base de l'ancienne directive de soutien à l'agriculture (prise en compte de la partie commerciale)
3. détermination de la subvention communale totale pour la laiterie d'Etiez y compris la part commerciale selon la nouvelle directive subventions agricoles
4. détermination selon nouvelle directive sans les CHF 355'000.— avec part cantonale à 150%, sans prendre la part obligatoire

In fine, le Conseil municipal valide la détermination de la subvention communale totale de CHF 2'316'721.33 reposant sur une majoration de la subvention cantonale au prorata pour la partie production (majoration de 150% de la part cantonale) et agritourisme (idem mais majoration de 100%. Par rapport à la décision communale 2020, cela représente une majoration de CHF 517'000.-.

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Conclusion

Réuni en séance plénière le 6 mars 2023, le Conseil municipal a validé la détermination de la subvention communale totale de CHF 2'316'721.33 qui, compte tenu de la première décision de CHF 1'800'000 conduit à la demande de crédit complémentaire de CHF 517'000.

En conclusion, le Conseil municipal sollicite le Conseil général afin de valider ce même crédit complémentaire de CHF 517'000.

Message approuvé par le Conseil municipal le 10 octobre 2023

Commune de Val de Bagnes



Christophe Maret
Président



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch





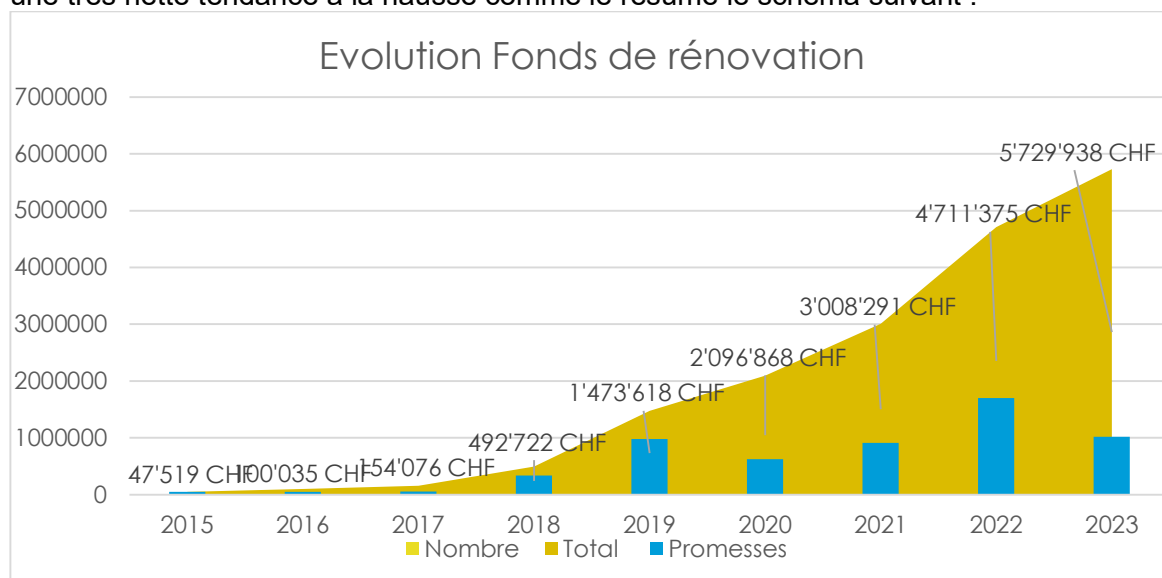
Fonds de rénovation (rubrique comptable 8711.3632.32)

Contexte

Dans le cadre de la fusion des communes de Bagnes et de Vollèges, le règlement relatif au fonds communal pour la rénovation a été dûment approuvé par les autorités communales et homologué par le Conseil d'Etat le 9 mars 2022. Il vise à promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le bâtiment et à encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables. Ce fonds émanait de la volonté des autorités de mener une politique incitative liée à la rénovation des bâtiments. Ces divers soutiens étaient précédemment octroyés via l'ex-Fonds NER que connaissait la Commune de Bagnes.

Situation

Le nombre et les montants des demandes connaissent depuis courant 2022 et en 2023 une très nette tendance à la hausse comme le résume le schéma suivant :



Si ce schéma illustre clairement le succès rencontré par ce fonds, en termes financiers, la situation comptable se résume ainsi :

	2020	2021	2022	2023	Total
Nombre	52	58	119	80	436
Promesse	623'252.00 CHF	911'423.00 CHF	1'703'084.00 CHF	1'018'563.30 CHF	5'729'942.55 CHF
Montant payé	575'177.00 CHF	559'711.00 CHF	512'995.50 CHF	44'415.00 CHF	2'955'438.75 CHF
Montant en attente cumulé	258'555.00 CHF	610'267.00 CHF	1'800'355.50 CHF	2'774'503.80 CHF	2'774'503.80 CHF
Frais de gestion	3'055.65 CHF	4'126.49 CHF	6'192.54 CHF	5'391.05 CHF	82'649.03 CHF
Alimentation du fonds	1'240'000.00 CHF	1'000'000.00 CHF	1'000'000.00 CHF	1'000'000.00 CHF	5'745'000.00 CHF
Solde réel	839'743.80 CHF	1'275'906.31 CHF	1'756'718.27 CHF	2'706'912.22 CHF	2'706'912.22 CHF
Solde de promesse	581'188.81 CHF	665'639.32 CHF	43'637.22- CHF	67'591.57- CHF	67'591.57- CHF

Sur la base de l'expérience 2022 et de la tendance actuelle, il faut tabler sur des nouvelles demandes d'ici fin 2023 pour env. CHF 500'000 ce qui conduit à un besoin de crédit complémentaire de CHF 567'591.57, arrondi à CHF 570'000.

Conclusion

Le Conseil municipal salue les moyens que les citoyens engagent dans cette migration énergétique et soutient cette tendance en portant au budget 2024 un montant de CHF 2'000'000 et approuve le crédit complémentaire 2023 de CHF 570'000.

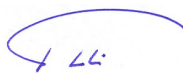
En conclusion, le Conseil municipal sollicite le Conseil général afin de valider ce même crédit complémentaire de 570'000.

Approuvé par le Conseil municipal le 10 octobre 2023

Commune de Val de Bagnes



Christophe Maret
Président



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

05 Planification des prochains règlements à valider par le CG

- **Règlement sur la distribution d'eau, adduction et distribution d'eau potable et d'eau pour la défense incendie**
 - Un règlement sur la distribution d'eau, adduction et distribution d'eau potable et d'eau pour la défense incendie a été validé par le Conseil municipal en date du 12 janvier 2021, par le Conseil général en date du 25 janvier 2021 et homologué, pour **une durée déterminée de 4 ans** par le Conseil d'Etat le 16 juin 2021. Délai pour demande d'homologation du nouveau règlement : **31 août 2024**.
 - Les services cantonaux voulaient s'assurer de l'autofinancement du service des eaux sur le nouveau territoire de Val de Bagnes.
 - Or, le règlement actuel provoque des bénéfices structurels qui dépassent l'autofinancement. L'estimation à fin 2023 du fonds de financement spécial devrait dépasser les 11 millions de francs. Les tarifs doivent être réduits. Les fourchettes du règlement actuel ne le permettent pas.
 - Le 31.10.2023, le CM a validé les nouveaux tarifs (fourchettes) avec possibilité de réduire ce fonds à 3 millions environ à vision 2030, tout en gardant sur le moyen et long terme la possibilité, pour le CM d'adapter les tarifs afin de respecter l'autofinancement du service des eaux (obligation légale). La planification financière détaillée 2024 – 2030 a été réalisée par Altis.
 - Le projet de règlement a été soumis aux services cantonaux pour préavis. Dès leur retour, le règlement pourra être soumis en principe au CG du 10 avril 2024.

05 Planification des prochains règlements à valider par le CG

- **Règlement sur l'assainissement des eaux, évacuation et traitement des eaux polluées et évacuation des eaux non polluées :**
 - Préparation par Altis
 - Règlement actuel valide au 31.08.2024
 - Services cantonaux doivent valider l'autofinancement du service
 - Approbation par le CG prévue le 19 juin 2024
- **Règlement sur les cimetières :**
 - Préparation du nouveau projet (septembre - octobre 2023)
 - Contrôle par le SJ et envoi aux services cantonaux pour préavis en novembre 2023
 - Commission des bâtiments décembre 2023
 - Conseil municipal décembre 2023
 - Plenum du CG du 10.04.2024
 - Homologation par le Conseil d'Etat avant le 31.12.2024
- **Règlement sur la vidéosurveillance :**
 - Attente du projet type du Canton fait par le préposé à la Protection des données et à la transparence, M. Loat, selon nouvelle LIPDA en vigueur / début 2024
 - Projet de règlement devrait nous être proposé début 2024
 - Présentation au CG prévue le 19 juin 2024

05 Planification des prochains règlements à valider par le CG

- **Règlement sur le parcage prolongé avec vignette :**
 - Attente de l'analyse du bureau d'ingénieurs ARC afin de décider de la suite à donner à ce règlement
 - Dès réception de l'analyse et sur proposition du CM, le CG sera appelé à statuer sur son maintien ou abrogation
- **Règlement pour l'encouragement à la rénovation et à la sauvegarde du patrimoine bâti :**
 - Refus d'entrée en matière par le CG le 13 septembre dernier
 - Modification à l'étude au dicastère CATM
 - Validation par le CM et présentation au CG au printemps 2024
 - Décision du CG au Plénum le 19 juin 2024
- **Règlement de l'aide au logement :**
 - Ancien règlement homologué par le CdE en 1998
 - Nouvelle version travaillée avec les dicastères CCP et CATM au 1^{er} semestre 2024
 - Présentation et décision du CG prévue le 19 juin 2024

05 Planification des prochains règlements à valider par le CG

- **Règlement sur les taxis :**

- Ancien règlement homologué par le CdE en 2010
- Une nouvelle version sera travaillée avec le dicastère des constructions, AT et mobilité au 1^{er} semestre 2024
- Présentation et décision du CG en principe le 19 juin 2024

- **Règlement RCCZ/PAZ :**

- Les règlements des constructions, les plans d'affectation généraux des zones conservent leur validité
- L'échéance impartie pour la révision globale du PAZ-RCCZ dans le canton du Valais est au 31 décembre 2028
- Objectif de la Commune au 1^{er} mai 2026

05 Planification des prochains règlements à valider par le CG

Règlement	Plenum
Traitement des déchets	04.24
Distribution d'eau, adduction et distribution d'eau potable et d'eau pour la défense incendie	04.24
Cimetières	04.24
Assainissement des eaux, évacuation et traitement des eaux polluées et évacuation des eaux non polluées	06.24
Vidéosurveillance	06.24
Parcage prolongé avec vignette	06.24
Taxis	06.24
Encouragement à la rénovation et à la sauvegarde du patrimoine bâti	06.24
Aide au logement	06.24
RCCZ / PAZ	2026



RAPPORT
COMMISSION « COGEST »
PLÉNUM DU 22.11.2023

Membres présents à la séance du 07.11.2023

Présents	:	Baptiste Darbellay Félicien Bircher Marie Oreiller	Nicolas Egger Sébastien Fellay Florian Perraudin	François Alter Anne-Marie Léo Sébastien Rossoz
Invités	:	Sarah Farquet	Stéphane Roserens	Félix Besson
Excusé(s)	:			

01 Demandes de crédit

01 Crédit complémentaire pour la prise en charge des micropieux sur le DDP de Verbier International School de CHF 320'000.-

Pour mémoire, le CG a décidé d'octroyer un DDP à Verbier International School lors du plénum du 15 décembre 2021, dans les documents fournis il était évoqué notamment des risques de l'état du sol qui était mis à la charge de Verbier International School.

La COGEST soulève la caractère de nécessité d'avoir la possibilité d'accueillir des écoles internationales, les familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles internationales appartiennent à des classes d'âge actives et sont d'importants contributeurs, mais il est également de ne notre devoir de prioriser l'avenir de l'école de Villette.

Une demande de crédit de CHF 320'000.- pour la prise en charge des travaux de micropieux nous est demandée aujourd'hui au plénum, crédit qui sera décompté dans la valeur de retour de l'immeuble à l'échéance du DDP (50 ans).

La COGEST s'est réunie à plusieurs reprises ces dernières semaines pour débattre et notamment pour prendre position en date du 7 novembre en présence de l'ensemble de ses membres ainsi que 3 présidents/vice-présidents de commission, la COGEST a déterminé lors de cette séance que ce crédit devrait être assumé par Verbier International School.

Elle salue l'exécutif et le DO pour les informations reçues et les réponses à ses questions, notamment un complément d'information en date du 14 novembre, qui parvient certes un peu tardivement pour l'aide à la décision et ce également pour les autres commissions.

Dans ce document complémentaire que MM. Guillaume Colin et Pierre-Yves Gay nous ont mis à disposition, il fait état que :

- a) En réponse à nos observations, il n'y a pas de priorité donnée aux écoles privées par rapport aux écoles publiques,
- b) Le Conseil municipal reconnaît notamment l'importance de construire une nouvelle école en remplacement de celle existante à Villette. Le projet se poursuit afin de valider l'emplacement de cette école et d'organiser la suite du projet,
- c) Lorsque les aléas de sol sont intervenus à partir de décembre 2022, Verbier International School a sollicité la Commune afin de prendre en charge la totalité des surcoûts liés à la mauvaise qualité du terrain. Le Conseil municipal n'a pas accepté d'en prendre la totalité, mais uniquement les coûts des micropieux qui assurent la stabilité du bâtiment car ils font partie intégrante de la construction.

La note complémentaire ayant été analysée et revue par plusieurs commissions, ces dernières n'ont pas été convaincues par une acceptation dudit crédit, notamment, la commission ACTM qui a pris une décision négative à l'unanimité en date du 16 novembre 2023.

Dès lors, et au vu de ce qui précède les membres de la COGEST donnent un préavis négatif par 8 voix et 1 abstention au crédit complémentaire de CHF 320'000.- pour la prise en charge des micropieux sur le DDP de Verbier International School.

01 Crédit complémentaire pour la participation à la laiterie d'Etiez de CHF 517'000.-

Une participation communale d'un montant de Fr. 1'800'000.- avait été validée par le conseil général dans le cadre du budget 2021 pour la rénovation et l'extension de la fromagerie d'Etiez.

À la suite du renchérissement qui a engendré une hausse des coûts, la coopérative a demandé un soutien complémentaire, le canton a accepté un montant de Fr. 266'753.- et la part communale obligatoire est de Fr. 66'668.-.

Entretemps, la commune a adopté une nouvelle directive sur les subventions agricoles qui prévoit de soutenir à 150% de la subvention cantonale un projet commun.

Finalement, un montant supplémentaire de Fr. 517'000.- serait versé à la coopérative dans le cadre du projet. Pour un total d'aide communale de Fr. 2'317'000.- sur un investissement total de plus de 13 millions.

Conscients de l'importance de l'agriculture pour notre région (entretien du paysage, mise en avant des produits locaux, attrait touristique, etc.), les membres de la COGEST sont d'avis de soutenir ce projet qui réunit une grande partie des producteurs de la commune.

Nous avons également pris note que la commission « Bâtiment-Bourgeoisie-Agriculture » soutien cette demande de crédit après analyse du dossier.

Les membres de la commission COGEST donnent un préavis positif à l'unanimité.

02 Crédit complémentaire pour le Fonds de rénovation de CHF 570'000.-

Le règlement relatif au fonds communal pour la rénovation a été approuvé par le conseil général en séance du 15.09.2021. Par ce règlement la commune encourage l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le bâtiment en subventionnant des mesures et travaux en lien avec le programme de l'Etat du Valais.

Depuis 2021, un montant annuel de CHF 1 million a été versé annuellement via le compte de fonctionnement de la commune.

Pour les années 2022 et 2023 (projection) les demandes ont augmenté et le montant ne suffit plus, c'est pourquoi, le conseil municipal demande un crédit complémentaire de CHF 570'000.- afin de couvrir l'année 2023. Pour l'année 2024, un montant de CHF 2 millions a été prévu au budget.

Les membres de la COGEST sont d'avis que la transition énergétique est importante, de plus le soutien encourage des travaux qui sont bénéfiques pour l'économie locale.

Les membres de la commission COGEST donnent un préavis positif à l'unanimité.

Le 17.11.2023.

Pour la Commission «COGEST »

Nicolas Egger
Vice-Président

Baptiste Darbellay
Président

Mesdames, Messieurs

La commission de l'ATCM a débattu sur le sujet porté au vote en date du 14 novembre.

Elle remercie le dicastère et en particulier Guillaume Collin pour les explications données et a pris connaissance de la lettre de complément d'information transmise par le conseil communal.

La commission ATCM n'est pas favorable à accorder un crédit complémentaire pour la création de micropieux.

Par l'octroi d'un DDP avantageux et inédit en décembre 2021 à l'école Lémania, notre commune Val-de-Bagnes a selon nous déjà contribué largement au succès du développement et de l'implantation d'une école privée dans la station de Verbier aux abords des futures infrastructures sportives de renom.

Nous rappelons également que par esprit d'équité, tout soutien à l'un des structures privées pourrait être légitimement revendiqué par les autres (ex : Copperfield).

Il est important de rappeler le plénum du 15 décembre 2021 (présentation annexes) qui évoquait notamment les risques de l'état du sol qui était mis à la charge de VIS (Verbier International School).

Pour conclure, nous espérons de tout coeur que le concours de l'école de Villette sera primé avant l'inauguration de Lémania afin de démontrer le soutien de nos autorités envers les écoles publiques qui appellent de leurs vœux à la construction d'une nouvelle école depuis plusieurs années.

C'est pourquoi, la commission ATCM se prononce à l'unanimité de tous les membres présents contre le crédit complémentaire.

Pour la commission ATCM le 16 novembre 2023.

Stéphane Roserens

Président



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

CONSEIL GENERAL

RAPPORT PLENUM DU 22 NOVEMBRE 2023 COMMISSION TOURISME, CULTURE ET SPORT

Le 9 novembre les membres de la commission TCS se sont rassemblés pour discuter et prendre une décision concernant les différentes demandes de crédit supplémentaire.

01 Crédit complémentaire pour la prise en charge des micropieux (aléas du sol) sur le DDP de Verbier International School de CHF 320'000.- (790.5040.123)

A la lumière des explications fournies par Guillaume Colin et le dicastère ATCM, nous comprenons que nous n'avons aucune responsabilité, ni obligation contractuelle d'accepter cette demande. Bien qu'étant reconnaissant à la VIS d'investir dans notre station et de l'animer toute l'année, nous craignons que l'octroi de ce crédit complémentaire entraîne un précédent et ouvre la porte à d'autres demandes similaires lors de futures DDP.

Vote de la commission : La majorité des membres présents refuse cette demande de crédit supplémentaire.

02 Crédit complémentaire pour la participation à la laiterie d'Etiez de CHF 517'000.- (811.5550.05)

Nous remercions François Veuthey de nous avoir fourni plus de détail concernant cette valeur. Cette question doit à nouveau être traitée en commission avant de pouvoir communiquer les avis de chacun.

Vote de la commission : A ce jour, notre commission donne à l'unanimité un préavis négatif à cette demande.

02 Crédit complémentaire pour le fonds de rénovation de CHF 570'000.- (8711.3632.32)

Afin d'être à la hauteur de ses promesses et devenir une référence en matière de durabilité, un investissement significatif est attendu du citoyen pour répondre aux nouvelles normes et enjeux environnementaux.

Vote de la commission : A l'unanimité, notre commission accepte cette demande.

La commission remercie Messieurs Vincent Michellod, Bertrand Deslarzes et Guillaume Collin pour les réponses et explications obtenues, ainsi que pour la bonne collaboration.

15 novembre 2023

Pour la commission TCS

Présidente
Sari Bruchez



RAPPORT DE COMMISSION
COMMISSION « BÂTIMENTS-BOURGEOISIE-AGRICULTURE »
DU 22.11.2023 NO 8

Rapport de commission

La Commission « Bâtiments-Bourgeoisie-Agriculture » s'est réunie en date du 31.10.2023 et du 14.11.2023 et a débattu des différents objets proposés au vote.

Crédit complémentaire pour la Laiterie d'Etiez

La commission BBA, par 4 voix pour, une abstention et une récusation, se prononce favorablement sur le crédit complémentaire pour le projet de la laiterie d'Etiez.

Nous estimons important de relever les points suivants :

- Le conseil municipal a décidé d'entrer en matière pour un soutien complémentaire sur la base de l'entrée en matière du canton. Nous pouvons donc nous fier à l'analyse du canton quant au bien-fondé d'un soutien complémentaire.
- Malgré la forte hausse généralisée des coûts de construction entre le bouclage des devis et les travaux effectifs, les coûts du projet sont restés maîtrisés, avec une plus-value d'un million « seulement » sur un budget global de 13 millions.
- Le solde à charge de la coopérative de producteurs (5 millions) n'est pas négligeable, ce qui montre l'engagement des agriculteurs dans ce projet.
- Il nous paraît plus judicieux de soutenir l'investissement que de devoir intervenir par la suite par des augmentations des soutiens à la production, dans le cas où les charges hypothécaires pèseraient trop sur le prix du lait.

Nous recommandons donc au Conseil Général d'accepter ce crédit complémentaire.

Crédits complémentaires pour l'Ecole internationale de Verbier et pour le fonds de rénovation

La commission BBA a décidé de ne pas communiquer de position officielle sur ces deux points de décision.

Pour la Commission « Bâtiments-Bourgeoisie-Agriculture »

François Veuthey
Président